

Merkur

de letzebuenger

Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

5 • 96



- **Les enjeux des télécommunications**
- **Partnership '96**
- **Euro Regio Partners 1996**

■ Marcel Leyers, PME



BIL-PME: L'assistance garantie. L'expérience en plus.

■ Monique Steyer, Agence Echtenmach



Erklärung zur Lage der Nation

In seiner Erklärung zur Lage der Nation hat Premierminister Jean-Claude Juncker diverse steuerliche Maßnahmen zur Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der Wirtschaft bekannt gegeben und unterstrich daß der jetzige Zeitpunkt sich aufdränge, weil die Investitionsentscheidungen für die nächsten Jahre jetzt getroffen werden. Desweiteren ist besonders die in letzter Zeit verstärkt in Bewegung geratene europäische Steuerlandschaft ein gewichtiges Argument um deutliche Signale in Richtung der Unternehmen zu senden.

Die Handelskammer begrüßt die angekündigten Steuermaßnahmen. In der Vergangenheit wurde von dieser Seite, sowie in zahlreichen anderen Stellungnahmen darauf hingewiesen, daß eine zu hohe steuerliche Belastung ein Hemmnis für die wirtschaftliche Entwicklung des Landes darstellt.

Dabei wurde insbesondere die übertriebene Besteuerung des Gewerbekapitals moniert und die Abschaffung der kommunalen Gewerbekapitalsteuer gefordert, sowie die Herabsetzung, bzw. die Abschaffung der Vermögenssteuer auf den Produktionseinrichtungen der Unternehmen. Der durch die Steuerreform von 1990 auf 33% herabgesetzte Körperschaftsteuersatz konnte in jüngster Zeit Vergleiche zu anderen europäischen Standorten nicht mehr aushalten. Dabei ist die tatsächliche Gewinnbesteuerung bei Körperschaften durch die Gewerbesteuer auf 40,62% anzusetzen, so daß der internationale Vergleich noch weit negativer ausfällt. Besonders für die Klein- und Mittelbetriebe wurde in Bezug auf eine verstärkte Eigenkapitalbildung eine steuerfreie Rücklage vorgeschlagen.

Nach der Erklärung vom vergangenen 2. Mai kann man feststellen, daß diesen Forderungen teilweise Rechnung getragen wurde. In seinen Ausführungen zu dem steuerpolitischen Maßnahmenpaket mit dem die Wettbewerbsfähigkeit der luxemburgischen Wirtschaft verbessert werden soll, schlug Jean-Claude Juncker vor, den Satz der Körperschaftssteuer progressiv in drei Etappen bis 1999 von 33% auf 30% herabzusetzen, sowie bei den persönlich Steuerpflichtigen der Geschäftswelt einen Steuerabschlag auf dem Gewerbegewinn einzuführen. Die Gewerbekapitalsteuer

wird abgeschafft. Weitere Maßnahmen sind Steuerbonifikationen bei Umweltinvestitionen und ein neues zeitlich begrenztes Steuerregime für alle Betriebe welche Arbeitslose einstellen. Leasingoperationen mit Immobilien sollen steuerlich attraktiver gemacht werden. Weiterreichende spezifische Steuerentlastungen betreffen den Finanzplatz Luxemburg.

Mit Recht hat der Premierminister darauf hingewiesen, daß das vorgeschlagene Steuerpaket keine Geschenke sind, sondern ein Mittel um die Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen auf Dauer zu sichern.

Global gesehen werden die Steuererleichterungen dem Staat 1997 drei, 1998 vier und 1999 fünf Milliarden Franken weniger einbringen. Nach Aussagen des Premierministers ist dies dank der gesunden Finanzsituation möglich, ohne dabei die Steuerabgaben der physischen Personen zu erhöhen oder die Subventionen für Unternehmen zu streichen.

Es wäre zu hoffen, daß die geplanten Steuererleichterungen für die Unternehmen nicht durch andere, in der Erklärung zur Lage der Nation gemachten Ankündigungen, wieder zunichte gemacht werden.

Man kann in diesem Zusammenhang vor allem auf die Pflegeversicherung verweisen, deren geplante Mischfinanzierung allzu schnell eine bedeutende Last für die Wirtschaft darstellen könnte. Auch wird die angekündigte Abwasserabgabe einen zusätzlichen Kostenfaktor für viele Unternehmen bedeuten, auch wenn deren Berechnung nach der realen Schmutzbelastung aus umweltpolitischen Gesichtspunkten einleuchtend erscheint.

Aus diesen Überlegungen erscheint die Aussage, die Steuererleichterungen dürften durch anderweitige Maßnahmen nicht integral absorbiert werden, Anlaß zur Besorgnis zu geben.

Man kann abschließend festhalten, daß das Steuerprogramm vom Ansatz her zu begrüßen ist. Die wirkliche Tragweite hängt jedoch auch damit zusammen, ob die angepeilten steuerlichen Effekte nicht durch andere, für die Unternehmen kostenträchtige Maßnahmen wieder aufgesogen werden. Auf jeden Fall gilt, daß in einer globalen Wirtschaft der Standortfaktor Unternehmensbesteuerung einer permanenten Aufmerksamkeit bedarf und gegebenenfalls angepaßt werden muß.

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 17 600 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Impression:
Imprimerie HENGEN s.à.r.l.

SOMMAIRE

- 2 Dossier: Enjeux des Télécommunications
- 15 EDI: Séminaire
- 17 Emploi: Tribune libre
- 19 Environnement: Séminaire
- 20 PME: Partnership '96
- 27 Transports
- 28 Ventes spéciales
- 31 Commerce extérieur
- 34 Législation
- 36 Formation
- 39 Chiffres économiques
- 40 Euro Regio Partners
- 48 Saar-Lor-Lux
- 49 Info Entreprises

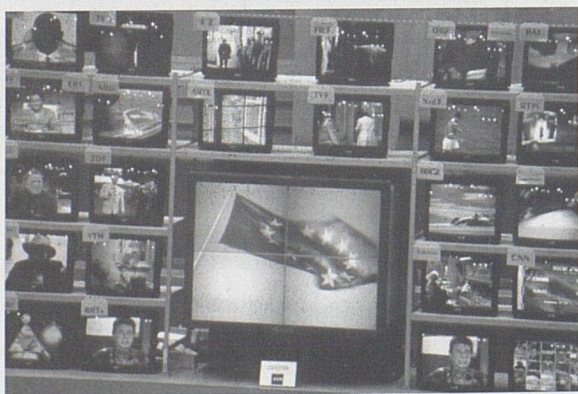
Les enjeux des télécommunications

Vu que la maîtrise du temps et de l'espace est devenue un enjeu majeur pour les entreprises, le dossier du "Lëtzebuurger Merkur" met l'accent sur le secteur des télécommunications.

L'organisation des entreprises est de plus en plus marquée par la décentralisation des centres de décisions, les concepts de qualité totale et de "Just in time". Dans la pratique, ces évolutions se traduisent par la mise en œuvre d'applications informatiques distribuées exigeant des entreprises des efforts considérables pour adapter leurs réseaux de télécommunications. Conséquence directe, les télécommunications sont devenues un élément-clé de la compétitivité des entreprises. Le but est de relier les réseaux informatiques internes des entreprises entre eux par le biais des réseaux de télécommunications pour leur permettre des échanges plus performants et plus rapides. D'autre part, le développement des réseaux de télécommunications dits intelligents, intégrant de plus en plus la technologie numérique, permet d'offrir un nombre de services inimaginables il y a encore quelques années, que ce soit en matière de téléphonie vocale ou d'échange de données.

Les nouveaux produits

Messageries vocales ou courrier électronique, internet, téléphones mobiles, réseaux numériques à intégration des services. Les innovations dans le secteur des télécommunications sont considérables. Quels sont ces éléments susceptibles d'améliorer la productivité de l'entreprise?



Das Internet

Kleiner Abstecher zum sechsten Kontinent

Kein Begriff aus der Computerwelt beschäftigt Wirtschaft und Medien so sehr wie das Internet. Was fasziniert mehr als 40 Millionen Menschen aus aller Welt an einem Computer-Netzwerk? Warum präsentie-

ren sich täglich mehr Unternehmen aus allen Wirtschaftszweigen im Internet? Und was macht das Internet zum Markt der Zukunft?

Die Ursprünge

Werfen wir zunächst einen Blick auf die Geschichte des Internets: Die Ursprünge des Internets reichen zurück bis ins Jahr 1969, als mitten im Kalten Krieg das amerikanische Verteidigungsministerium das ARPANet startete. Ein Forschungsprojekt mit dem Ziel, ein Computernetzwerk zu entwickeln, das auch einen Atomkrieg überstehen kann. Dieses Netzwerk, das zunächst aus 4 Computern an Universitäten in den USA bestand, verbindet heute ca. 4 Millionen Rechner mit mehr als 40 Millionen Benutzern auf der ganzen Welt miteinander. Das Internet hat sowohl das ursprüngliche Forschungsprojekt, als auch den Kalten Krieg überlebt, und erlebt in den letzten Jahren einen regelrechten Boom: Die amerikanische Regierung unter Bill Clinton hat frühzeitig erkannt, welche Bedeutung schnelle und preisgünstige Datenübertragungswege in Zukunft für die amerikanische Wirtschaft haben werden. Aus dieser Erkenntnis heraus entwickelte und beschloß die Clinton-Regierung 1993 den NII Act (National Information Infrastructure), der den Ausbau der amerikanischen Datenautobahn fördert und unterstützt. Darüber hinaus öffnet der NII Act das bis dahin nicht-kommerzielle Internet für kommerzielle Zwecke. Durch das öffentliche Interesse und die kommerzielle Nutzung entwickelte sich das Internet innerhalb von Monaten vom reinen Forschungsnetz zum Kommerz-, Werbe- und Unterhaltungsmedium für Millionen. Der Weitblick der amerikanischen Regierung hat sich mittlerweile schon ausgezahlt: Allein in New-York wurden im letzten Jahr mehrere tausend neue Arbeitsplätze durch das Internet geschaffen, und die Summe aller im Internet und in Dienstleistungen betrug 1995 umgerechnet mehr als 60 Mrd. DM. Das Internet entwickelt sich mehr und mehr zum Wirtschaftsförderungsprogramm.

Dabei ist das Internet eigentlich nur ein großes, weltweites Netzwerk, das andere, kleinere Netzwerke auf der ganzen Welt miteinander verbindet. So wird aus vielen kleinen Netzwerken, wie Sie bestimmt aus Ihrem Betrieb kennen, ein weltumspannendes Netzwerk. Das Besondere daran ist, daß jeder angeschlossene Computer eine Verbindung zu jedem anderen Computer aufbauen kann, und im Prinzip jeder Computer mit jedem anderen Computer Daten austauschen kann. Die Verbindungen zwischen den einzelnen Netzwerken bestehen aus Standleitungen, ISDN- oder normalen Telefonleitungen, und der Datenverkehr wird durch eine Reihe von Regelwerken (sog. Protokollen) gesteuert, die im ganzen Internet benutzt werden; die sog. TCP/IP - Protokolle. Diese Protokolle ermöglichen den Datenaustausch auf verschiedene Art und Weise: Elektronische Post (E-Mail), Schwarzes Brett (News) und das World Wide Web (WWW) sind nur drei Möglichkeiten der Kommunikation, die das Internet seinen Benutzern eröffnet. Das, was die meisten Menschen unter Internet verstehen (das World Wide Web nämlich) ist also nur ein Teil, nur eine Kommunikationsmöglichkeit im Internet.

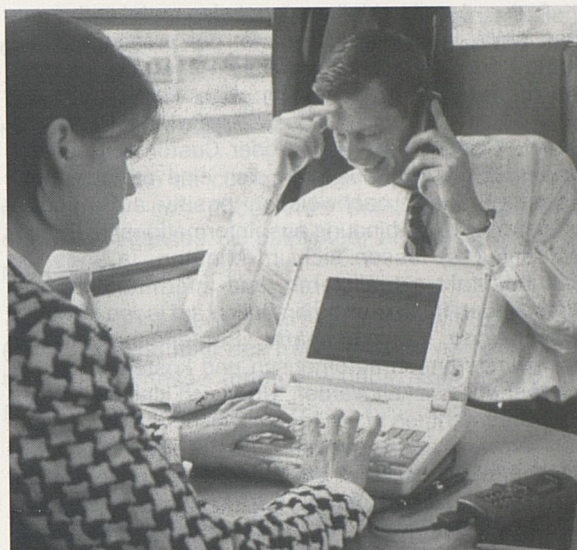
Die Vorteile

Im WWW können Daten und Informationen graphisch aufbereitet werden, und – mit Bildern und Musik aufgepeppt – beispielsweise zu Werbezwecken genutzt werden. Die elektronische Post hat viele Vorteile der normalen Papier-Post (im Internet oft als Snail Mail, Schneckenpost verspottet) übernommen (Vielseitigkeit, einfache Handhabung), ist aber erheblich schneller und viel billiger als die herkömmliche Post, oder auch als ein Fax: Eine E-Mail kostet nämlich nur wenige Pfennige und kommt innerhalb von Minuten, ja manchmal schon nach Sekunden beim Empfänger an. Und auch die News möchte ich Ihnen noch kurz vorstellen: Die News sind ein weltumspannendes schwarzes Brett mit mehreren tausend verschiedenen Themenbereichen, in denen jeder seine Probleme schildern kann (und fast auch immer Hilfe findet), und seine Meinung äußern darf (sei sie auch noch so extrem).

Die Themen dieser Bereiche sind breit gefächert: Es gibt (neben vielen anderen) z.B. Bereiche (sog. Newsgroups) für jedes Computer-Modell, Bereiche zum Austausch von Kochrezepten, zur politischen, philosophischen oder religiösen Information und Diskussion; aber auch Newsgroups, in denen Opfer von Gewalttaten einander helfen. Überhaupt wird Hilfe im Internet groß geschrieben: Die News-Benutzer helfen einander wo sie können, und so kommt es selten vor, daß ein Problem auftaucht (z.B. in einer Newsgroup mit Computer-Themen), zu dem niemand in der Internet-Gemeinde eine Lösung kennt, und den anderen Benutzern mitteilt. Bei dieser Form der "Nachbarschaftshilfe" liegt das Bonmot des "globalen Dorfes" recht nahe.

Darüber hinaus bietet das Internet noch eine Fülle anderer Kommunikations- und Informationsmöglichkeiten: Online-Spiele, Datenbankabfragen, Literaturrecherche, Download Shareware, Fahrplanauskünfte, Vorschauen von Hollywood-Filmen, Online-Banking und Electronic Shopping sind nur einige der weiteren Dienste und Möglichkeiten, die das Internet heute schon bietet. Täglich werden es mehr, und täglich werden Sie interessanter. Wie ernsthaft und professionell dabei das Internet benutzt werden kann, zeigt das Beispiel einiger Investment-Banken, die vor Einführung eines Investment-Fonds dafür im Internet recherchieren!

Dabei lohnt sich ein Internet-Anschluß (als Benutzer) oder ein Internet-Angebot (z.B. zur Werbung) nicht nur für große Konzerne: Auch kleine und mittlere Unternehmen können von den Informationen im Internet profitieren, oder sich zu moderaten Kosten im Internet präsentieren. Zwei Beispiele mögen dies verdeutlichen: Ein Hersteller von speziellen Schleif- und Polierscheiben für Edelsteine fand im Internet einen neuen Lieferanten für Titanblech, der ihn zu günstigeren Preisen beliefern kann, als sein bisheriger Zulieferer. Und ein kleines Versandhaus für Rauchzubehör erschloß sich durch eine kleine Präsenz im Internet einen völlig neuen Markt (nämlich die skandinavischen Länder) und verzeichnete eine beachtliche Umsatzsteigerung!



Die Kosten

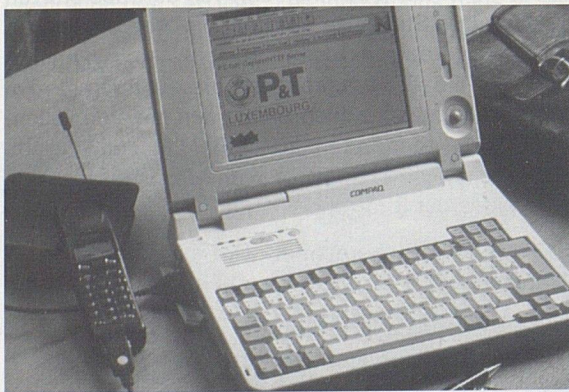
Dabei ist das Internet gar nicht mal so teuer: Als normaler Benutzer benötigen Sie lediglich einen PC und ein Modem (Zusatzgerät, das den Datenaustausch via Telefonnetz ermöglicht). Darüber hinaus brauchen sie einen Vertrag mit einer Dienstleistungsfirma, über die Sie ans Internet angeschlossen werden können (die Ihnen den Internet-Anschluß gibt). Solche Firmen nennt man Provider bzw. PoPs. Wenn Ihnen der Kopf nach "Surfen" steht, dann wählt Ihr Modem Ihren Provider oder PoP an und baut eine Internet-Verbindung zu Ihnen auf. Von dort aus starten Sie dann Ihre Streifzüge rund um die Welt. Aber auch wenn Sie gerade in Japan "surfen", so zahlen Sie doch nur die Telefongebühren bis zu Ihrem Provider/PoP. Allerdings zahlen Sie (in den meisten Fällen) dem Provider oder Pop zusätzlich Geld für den Internet-Anschluß. Die meisten PoPs und Provider wenden dabei eines der 3 folgenden Abrechnungssysteme an:

- Zeitabhängig (berechnet wird pro Minute oder Stunde, ca. 8-12 DM/Stunde)
- Volumenabhängig (berechnet wird pro übertragenem MB Daten) oder
- Pauschal (der Benutzer zahlt nur eine monatliche Pauschale)

Alle drei Abrechnungssysteme haben Vor- und Nachteile, die ich hier nur kurz schildern kann: Bei zeitabhängiger Berechnung bezahlt der Benutzer auch für Wartezeiten, und Anbieter von Pauschalangeboten sparen häufig am Service und an der Geschwindigkeit der Datenleitung zum Internet. Bei der volumenabhängigen Abrechnung zahlen Sie nur die Datenmenge, die tatsächlich übertragen wurde, da kann allerdings auch einiges zusammenkommen...

Einige Vorteile einer Firmenpräsentation im Internet liegen auf der Hand: Eine Internet-Präsentation kann Kunden oder Interessenten prompt, multimedial und kostengünstig über Produkte, Dienstleistungen, Philosophie etc. einer Firma informieren.

Andere Aspekte bleiben dem Laien meist verborgen: Das WWW beispielsweise bietet der präsentierenden Firma eine Fülle von Informationen über die Benutzer, die die Internet Präsentation abgerufen haben, und kann so eine hervorragende Basis für Marktforschung, Direct Response Marketing oder Customer Research bilden. Darüber hinaus wirkt sich eine professionelle Internet-Präsenz nachweislich positiv auf Kundenzufriedenheit und -bindung aus. Informationen (z.B. über Börsenkurse) lassen sich im Minuten, ja sogar im Sekundentakt aktualisieren, und Informationen bzw. Werbeseiten lassen sich persönlich auf jeden Benutzer zuschneiden. Bankgeschäfte, Bestellannahme und Bezahlung können automatisch und kostengünstig im Internet abgewickelt werden. Und auch kleinere Firmen oder Unternehmen in strukturschwachen Gebieten können ohne großen Aufwand im Internet weltweite Geschäfte tätigen. Und auch das sind nur einige der Vorteile, die eine Präsenz im Internet bieten kann. Welche Art der Präsenz für welches Unternehmen geeignet ist, und welche Vorteile ein bestimmtes Unternehmen aus einer Präsenz ziehen kann, kann allerdings nur bei einem Beratungsgespräch festgestellt werden. Eine ausführliche Beratung und eine professionelle Konzeption sind auch die wichtigsten Voraussetzungen für eine erfolgreiche Internet-Präsenz: da die Internet-Benutzer hohe Ansprüche an Informations-Angebote stellen, blamiert man sich mit einer schlechten Präsenz leicht und nachhaltig. Dann kann sich ein Internet-Engagement auch sehr negativ auf ein Unternehmen auswirken. Deshalb ist von Billig-Angeboten, die 2 oder 3 WWW-Seiten zum Dumping-Pauschaltarif anbieten, dringend abzuraten. Eine solche Internet-Präsenz schadet mehr, als sie nutzt. Aus diesen Gründen kann die Bedeutung einer kompetenten Beratung nicht genug betont werden.



Es ist schwierig, einen Richtwert für die Kosten einer Internet-Präsenz anzugeben, da sie von einer Fülle von Variablen abhängen. Prinzipiell setzen sich diese Kosten aus zwei Faktoren zusammen: Die Kosten für den Internet-Anschluß (Telefon, Provider), und die Kosten für das Internet-Angebot selbst (Beratung, Konzeption, Programmierung, Hard- und Software).

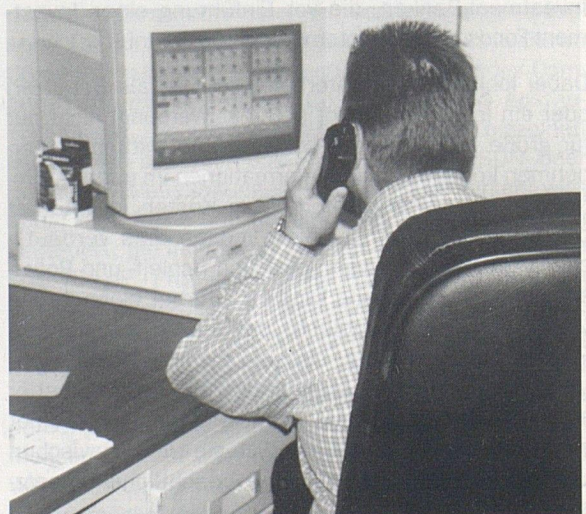
Der Autor Michael Schommer ist seit 1989 Internet-Benutzer, und hat sich als Unternehmensberater auf Internet-Projekte spezialisiert. Er hat bereits mehrere Artikel und ein Buch zum Thema veröffentlicht. Er kann per E-Mail (100440.1776@compuserve.com) oder Fax: 48 41 98 erreicht werden.

Ce qu'il faut pour se connecter à Internet:

- un micro-ordinateur
- une ligne téléphonique
- un modem
- une connexion à un prestataire d'accès à Internet
- un logiciel de consultation

Petit lexique:

- E-mail:** messagerie électronique
- Internet:** le réseau des réseaux
- utilisation:* estimation: 40 à 60 millions d'utilisateurs
- croissance:* 8 à 10% par mois
- applications:*
- courrier électronique (ex:nompersonne@adresse)
 - listes de distribution (via listserv)
 - groupes de nouvelles (via Newsgroup)
 - accès à des fichiers (via FTP)
 - session interactive (via telnet)
 - accès à des informations (via Gopher, WWW)
 - transactions à distance (téléachat,...)
- Modem:** équipement permettant aux ordinateurs de communiquer sur le réseau téléphonique
- Web** (ou World Wide Web ou WWW): ensemble de serveurs d'information sur l'Internet



POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIVISION DES TELECOMMUNICATIONS

EURO-ISDN:

Hier encore le transport de la voix, de données, de textes et d'images nécessitait des supports séparés, incompatibles, limités et coûteux: un écheveau inextricable.

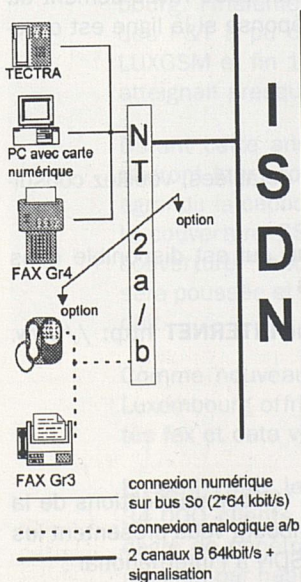
La nouvelle ère de la communication a commencé

Aujourd'hui, l'ISDN (Integrated Service Digital Network) apporte la solution. L'idée du service ISDN est simple:

Un seul raccordement pour tous les besoins de télécommunications:

- fax
- téléphonie
- visioconférence
- transmission de données

Depuis 1995, chaque abonné du Grand-Duché désirant un raccordement ISDN pourra être immédiatement satisfait et avoir ainsi accès aux nouveaux services sur un réseau international.



ISDN est un service numérique, standardisé en 1993 et dénommé EURO-ISDN pour les pays européens. Il fait usage de voies de transmission d'un débit de 64 Kbit/s pour transporter la voix, des données numériques et des images. A la place du téléphone conventionnel qui était raccordé par deux fils au commutateur le plus proche, on pourra connecter sur les mêmes 2 fils jusqu'à 8 appareils terminaux: p.ex. 4 téléphones, 2 ordinateurs, un équipement pour visioconférences et un fax.

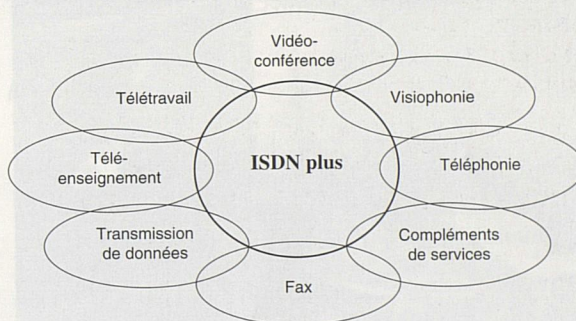
Les configurations pratiques sont multiples et elles peuvent s'adapter facilement aux désirs spécifiques des usagers.

L'EURO-ISDN est un investissement certain qui se verra vite rentabilisé par:

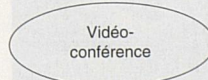
- le gain de temps dû à la vitesse de transmission des données
- la multitude d'applications qui se basent sur le même standard ISDN
- la facilité de communiquer avec autrui en travaillant sur des documents complexes (bureaux d'études, agences de publicités, architectes, entreprises, medecins, ...).
- la technique qui sert de base d'introduction (route d'accès) pour des transmissions de données à très haute vitesse (photos, vidéos, sons, radiographies).



Produits de la société de l'information

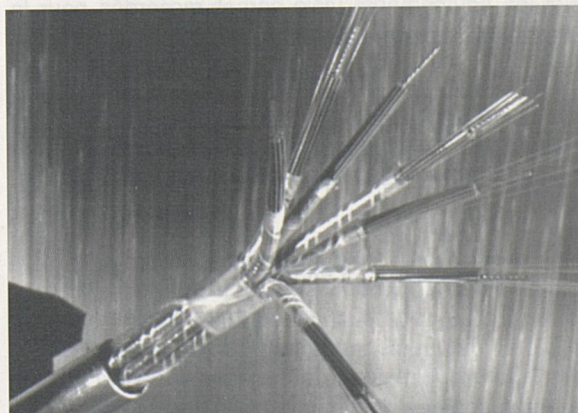


Visioconférence:



On peut rassembler au sein de l'entreprise toutes les personnes concernées et discuter d'un projet avec un client qui se trouve à l'autre bout du monde. Sans l'intermédiaire d'un équipement de visioconférence, il sera en effet très difficile de déplacer toute une équipe, qui peut se composer du cadre au technicien, sur un même lieu de réunion national ou international.

La Visioconférence rapproche les intervenants et en abolissant les distances elle fait que les interventions se font d'une manière très naturelle.



Qui peut utiliser la Visioconférence?

Les entreprises internationales, architectes, bureaux d'études, filiales et succursales qui ont besoin de se réunir fréquemment pour:

- la coordination / avancement de projets
- l'aide à la décision / stratégie
- le conseil (banques, marketing)
- la surveillance d'équipements ou objets au moyen de caméras téléguidées

Le particulier:

- Téléenseignement et formation à distance
- Télétravail

Le médecin:

- Surveillance ou assistance dans le domaine médical (bloc opératoire)



La Visioconférence entre plusieurs sites.

Il est parfois nécessaire de mettre en relation plus de deux équipements de Visioconférence. On passe d'une conférence point à point à une conférence multipoints. Pour cela il est indispensable d'utiliser une régie (ou un pont) destinée à gérer les communications entre les différents sites: elle est le nœud auquel les équipements visio seront raccordés pour le temps de la communication.

Les P&T disposent d'une telle régie et tout usager souhaitant utiliser ce nœud ou souhaitant des informations plus détaillées sur ce service pourra en faire la demande par téléphone au No: 49915435.

Fax (Gr4)

Fax (Gr4):

Le fax à haute vitesse (nommé communément fax groupe 4) allie à la fois la rapidité de transmission et la qualité de restitution des documents transmis:

- Rapidité: le débit de 64kbit/s permet la transmission d'une page normal A4 en 5 à 6 secondes (30s à 1 m35s fax conventionnel Gr3). Cette caractéristique permet d'envoyer rapidement des documents volumineux à des coûts réduits.
- Qualité: la résolution du fax haute vitesse autorise une restitution des documents avec une qualité égale ou très voisine de celle de l'original, voire égale.

Compléments
de services

Les compléments de services:

Il existe un grand nombre de facilités ISDN par lesquelles vous pouvez parfaitement adapter les performances de votre raccordement ISDN à vos besoins spécifiques telles que:

- Affichage du coût d'une communication durant et à la fin de la communication
- Affichage ou restriction d'affichage du numéro de l'appelant chez l'appelé
- Affichage ou restriction d'affichage du numéro de l'appelé chez l'appelant
- Portabilité du terminal
- Extension du numéro ISDN de base
- Numéro d'appel multiple
- Sélection directe
- Envoi de messages avec l'établissement d'une communication
- Ne pas déranger
- Renvoi des appels vers un autre raccordement de suite – en cas de non réponse si la ligne est occupée
- Groupe fermé d'utilisateur
- Facture détaillée

Pour des explications plus détaillées, veuillez consulter:

- notre **guide d'utilisateur**, qui est disponible dans toutes les téléboutiques
- les pages suivantes sur **INTERNET** <http://www.pt.lu/services/isdn>.
- **EURO-ISDN FORUM**

Saar- Lor- Lux

Les trois entreprises de télécommunications de la région Sarre-Lorraine-Luxembourg vous présentent les services du réseau EURO-ISDN à l'international .

Date de la manifestation: le 12 juin 1996

Lieu: Technopôle 2000 Metz bâtiment CESCO.

Les mots-clefs de cette manifestation seront: La communication dans les entreprises – la visioconférence – Internet.

Pour des informations plus détaillées, veuillez téléphoner au 4991-5656.

La téléphonie mobile

Entretien avec M. Jean-Paul CASEL du Département Mobile de l'Entreprise des P&T

Merkur: Quelles ont été les grandes étapes dans l'évolution du réseau GSM depuis son introduction au Luxembourg?

A quel niveau se situe actuellement le nombre d'abonnés au réseau?

D'après vous, quelle sera l'évolution dans les prochaines années?

M. Casel: Le réseau LUXGSM a débuté commercialement en juillet 1993 et a ainsi entamé l'ère de la communication mobile digitale au Luxembourg. Fin 1993, le réseau LUXGSM comptait déjà 3.600 abonnés. La téléphonie mobile GSM s'est rapidement répandue et en décembre 1994, 12.000 clients utilisaient déjà régulièrement leur téléphone mobile.

En 1995, la facilité "Boîte vocale" avec notification de message court (SMS) a été introduite. De plus, le réseau a été modernisé par l'introduction d'une nouvelle technologie de dernière génération. Le nombre de stations de base a été doublé (de 33 à 66), ce qui a considérablement amélioré la couverture GSM au Luxembourg. Finalement, en 1995, l'Entreprise des P&T a pu célébrer le 25.000e client LUXGSM et fin 1995, le nombre de clients atteignait presque les 27.000.

Durant cette année 1996, les P&T continueront leur programme d'extension pour agrandir la capacité du réseau et améliorer la couverture GSM. Ainsi, la qualité de la couverture "indoor" des régions urbaines sera poussée et le nombre de trous sera réduit.

Comme nouveauté commerciale, les P&T Luxembourg offriront cette année les facilités fax et data via GSM.

En avril 1996, le réseau LUXGSM comptait 34.000 clients, ce qui correspond à un degré de pénétration de 8,5% (téléphones mobiles par habitant).

Dans les pays scandinaves, très avancés en matière de téléphonie mobile, est constaté actuellement un degré de pénétration supérieur à 20%. De ce chiffre, on peut déduire que la téléphonie mobile GSM au Luxembourg a encore un grand potentiel de développement. En tout cas, le marché luxembourgeois est loin d'être saturé et les

multiples facilités offertes à l'avenir feront tout pour rendre le service GSM encore plus attrayant.

Désormais, une trentaine de pays sont déjà accessibles par le réseau GSM, à savoir:

l'Allemagne, Andorre, l'Afrique du Sud, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, Gibraltar, la Grèce, Hongkong, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, Jersey, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède, la Suisse et la Turquie. Aussi, le nombre de réseaux étrangers avec lesquels on peut établir une communication GSM ("roaming") est-il en continuelle augmentation.

Merkur: Actuellement, il existe sur le marché différents types d'appareils GSM et différents types d'abonnements. Comment un client peut-il déterminer quel appareil ou quel abonnement correspond le mieux à ses besoins?

M. Casel: Deux grands types d'appareil GSM restent actuellement sur le marché. D'une part, il y a le téléphone mobile de type handy (2 watts). Ce type d'appareil, de taille et de poids de plus en plus réduits, est préféré par la grande majorité des utilisateurs du réseau mobile.

D'autre part, il existe le téléphone mobile portable à 8 watts. Cet appareil a une plus grande puissance d'émission et la version portable permet une meilleure qualité de communication dans des régions à faible couverture. De plus, ce type d'appareil est souvent installé comme téléphone fixe dans les voitures.

Pour ces deux types de téléphones, il existe une multitude d'appareils sur le marché.

L'utilisateur devra choisir son appareil selon ses contraintes budgétaires, ses besoins d'accessoires (p.ex. kit voiture, batteries longue durée) ainsi que les facilités désirées (p.ex. fax et data). Il devra en tout cas considérer qu'un appareil à prix réduit n'est probablement pas un des plus légers et ne dispose souvent pas des dernières facilités offertes.

L'Entreprise des P&T, opérateur du réseau LUXGSM, offre actuellement trois formules d'abonnement différentes: trafic, standard et loisir.

L'abonnement trafic est une formule comprenant des prix de communications très avantageux pendant les heures de pointe avec un prix de l'abonnement plus élevé. Il s'adresse surtout aux utilisateurs professionnels.

L'abonnement loisir, en revanche, est une formule comprenant un abonnement mensuel très avantageux, avec un forfait de communications gratuites par mois et des prix de communications plus élevés pendant les heures de pointe.

L'abonnement standard est une formule d'abonnement se situant entre les deux précédentes.

Merkur: Qu'en est-il de la sécurité en cas de vol ou de perte de l'appareil ou de la carte d'abonnement?

M. Casel: L'utilisateur d'un téléphone mobile GSM est bien protégé contre une utilisation criminelle en cas de vol ou de perte de l'appareil ou de la carte d'abonnement. Tout d'abord, la carte d'abonnement, appelée carte SIM ("Subscriber Identification Module"), est protégée par un code PIN, en analogie aux cartes bancaires. Si l'utilisateur veut brancher son appareil, il faut qu'il introduise d'abord son code PIN avant de pouvoir établir une communication. Aussi, après trois entrées de codes incorrectes, la carte d'abonnement sera bloquée. Elle ne peut uniquement être débloquée avec l'entrée d'un code spécial de déblocage.

De plus, il est important d'avertir, dès constatation de vol ou de perte de la carte, son Service Clientèle. Celui-ci pourra procéder immédiatement au blocage de la carte.

En ce qui concerne le téléphone mobile GSM, il est identifié de façon unique par un numéro de série appelé IMEL ("International mobile equipment identification"). Grâce à ce numéro, l'opérateur du réseau mobile pourra prochainement marquer, en cas de vol, l'appareil comme volé dans une base de données centralisée connectée à tous les réseaux mobiles. L'usage de l'appareil marqué comme volé sera alors bloqué dans tous les réseaux mobiles GSM. Il est donc très important que l'utilisateur se note son numéro de série de téléphone pour qu'il puisse l'indiquer à son Service Clientèle lors de la déclaration de vol.

Merkur: Récemment, le Gouvernement a pris la décision d'accorder une licence pour l'exploitation d'un deuxième réseau GSM à un opérateur qui reste à être déterminé.

Quel sera votre positionnement face à ce concurrent?

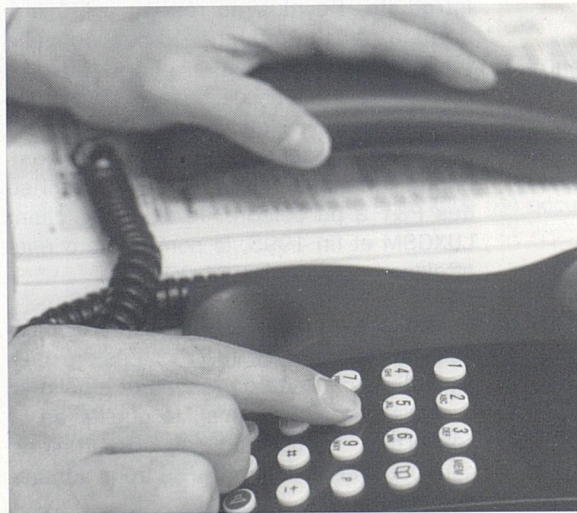
Les prix vont-ils diminuer dans un avenir proche?

M. Casel: Le Gouvernement va accorder une licence d'exploitation du deuxième réseau GSM au Luxembourg. La nouvelle loi sur les télécommunications et le cahier des charges pour l'octroi de la deuxième licence vont

fixer le cadre de la concurrence qui sera respecté par l'Entreprise des P&T.

L'Entreprise a, dès l'installation de son réseau LUXGSM, toujours investi beaucoup d'efforts afin d'offrir une qualité de service de pointe, ceci des points de vue technologique et commercial. Récemment, elle a réorganisé son Service Mobile de façon à optimiser son rendement et ajouté un supplément de ressources. Quant aux sociétés de commercialisation du service LUXGSM, des relations étroites de collaboration ont été établies entre les P&T et ces sociétés. Ensemble, nous avons développé un marché de poids. En misant à l'avenir sur un partenariat solide avec ces firmes, et en poussant les efforts au niveau technologique décrits plus haut, l'Entreprise des P&T mettra tout en œuvre pour affronter la concurrence dans le secteur mobile GSM.

Avec l'accroissement du nombre des clients et du trafic, il est prévisible que de nouvelles formules de prix encore plus attractives peuvent être proposées. La date d'introduction de ces nouveaux prix n'est pas encore fixée.



Le télétravail

Dans le contexte de la flexibilisation du marché du travail, le terme "télétravail" est utilisé dans un sens général pour désigner les multiples façons de modifier la nature et la localisation du travail suite à l'utilisation des réseaux de télécommunications avancés, et des techniques de traitement de l'information qui y sont associées.

Si l'on poursuit ce raisonnement jusqu'au bout, cette évolution laisse entrevoir l'éventualité d'une société où le concept même de bureau en tant qu'entité spatiale fixe devient dépassé. Le bureau comme lieu de travail traditionnel, auquel on se rend pour y effec-

tuer son travail, pourra se trouver n'importe où, même au domicile du travailleur.

Dès lors, l'entreprise ne se définit plus en fonction des bâtiments qu'elle occupe, mais en fonction du réseau de relations qu'elle entretient au travers de différents types de conventions contractuelles et du fait de l'intervention des télécommunications.

Certaines définitions du télétravail le réduisent au travail à domicile. D'autres étendent cette notion à tout travail effectué dans des télécottages, des télécentres ou tout autre endroit éloigné et non contrôlé par l'employeur. Le télétravail peut également être effectué dans une autre entreprise, celle-ci entretenant avec l'employeur des relations de sous-traitant, de partenaire, de fournisseur ou de client, à condition que le travail soit transmis par liaison électronique ou par échange de données entre le site où se trouve le télétravailleur et le siège de son employeur.

Certains estiment même que les travailleurs "mobiles" ou "en déplacement", comme les représentants ou les techniciens de maintenance, peuvent également être considérés comme télétravailleurs.

On remarque donc que l'apparition de l'informatique a considérablement réduit la dépendance géographique de nombreuses activités professionnelles nécessitant le traitement d'informations.

La relation contractuelle entre l'employeur et l'employé

Au sens le plus strict du terme, le télétravail désigne le travail effectué à distance par un travailleur ayant le statut d'employé direct et permanent pour un employeur se trouvant au siège de l'entreprise.

On peut néanmoins élargir cette définition pour y inclure de nombreux autres types de relations contractuelles: le contrat de travail temporaire ou à durée déterminée, le travail indépendant, le travail pour un sous-traitant, un bureau de placement ou tout autre intermédiaire.

Certains télétravailleurs passent toute leur vie professionnelle loin de leur employeur et ne communiquent avec lui que par le biais des télécommunications. Cependant, à l'heure actuelle, cette situation ne se présente que dans des cas très rares.

La plupart du temps, le télétravailleur accepte occasionnellement de travailler chez lui, en cas de délai urgent à respecter, en cas de grève des transports publics, en cas de maladie sans gravité ou de problèmes temporaires au bureau (déménagement, travaux de rénovation, etc.). Les experts considèrent cette situation comme du télétravail "tacite".

En-dehors de ces cas, presque tout travailleur devient à un moment donné un télétravailleur. Il est déjà arrivé à tout le monde de travailler en étroite collaboration avec des collègues se trouvant dans un autre site d'exploitation ou dans une autre entreprise, en utilisant les moyens modernes de télécommunication.

L'utilisation des technologies de l'information

Dans certains cas de télétravail, il est clair que le travail aurait été impossible à faire sans l'apparition des technologies de l'information. En revanche, de nombreuses professions exercées depuis longtemps à domicile y ont aujourd'hui recours, parfois de manière occasionnelle. Par exemple, un commerçant peut utiliser un ordinateur pour faire sa comptabilité ou se servir d'un télécopieur pour transmettre une offre à un client sans que son travail proprement dit soit basé sur les technologies de l'information.

Compte tenu de la difficulté de définir le télétravail et de la généralisation des technologies de l'information dans la plupart des secteurs d'activités européens, il n'est pas surprenant de trouver des estimations très disparates sur l'étendue actuelle du télétravail et le rythme probable de son expansion.

Congrès sur le Télétravail: Chance et Défi pour l'Europe 26, 27 et 28 juin au Luxembourg

Le colloque, placé sous le patronage de Jacques Santer, président de la Commission européenne et sous la présidence d'honneur du Premier Ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, est organisé par "Infopartners" et sponsorisé par le groupe "La Luxembourgeoise".

Le congrès regroupe des associations patronales, des syndicats d'employés, des économistes, des sociologues, des législateurs et d'autres protagonistes du travail. Ils auront pour objectif, avant tout de faire le point sur la situation actuelle, d'en élaborer une synthèse et de proposer des recommandations.

Pour plus d'information, veuillez contacter:

INFOPARTNERS S.A. - B.P.1078 - L-1010 LUXEMBOURG
Tél: (+352) 29 57 59 3 283 - Fax: (+352) 40 116 2 331 - E-mail: telework@ip.lu - URL: <http://www.telework.lu/>

Les différents types de télétravail

L'analyse de la nature et de la portée actuelles du télétravail permet de le subdiviser en plusieurs types.

En premier lieu, le **télétravail à domicile** recouvre d'une part le télétravail qui s'effectue partiellement à domicile et partiellement dans les locaux de l'employeur (télétravail à domicile à temps partiel), mais aussi le télétravail effectué totalement à domicile et pour le compte d'un seul employeur (télétravail à domicile à temps plein pour un employeur exclusif), de même que le télétravail effectué totalement à domicile par des free-lances pour plusieurs employeurs ou clients (télétravail free-lance à domicile).

Le **télétravail mobile** permet au travailleur de ne pas demeurer toujours à un poste fixe, par exemple son domicile. De plus en plus de personnes ont recours aux technologies de l'information pour travailler en des lieux différents et rester en contact avec leur employeur quel que soit l'endroit où elles se trouvent.

Il suffit de voir l'explosion de la demande de mobiles, de systèmes de recherche de personnes, de réseaux radio, de téléphones, télécopieurs et ordinateurs portables pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène.

La technologie sert à améliorer l'efficacité de types de travail itinérants par nature. Par exemple, les représentants de commerce peuvent rédiger leurs rapports, demander des offres ou passer des commandes à leur employeur sans devoir se rendre au siège de leur entreprise. Leur productivité se trouve accrue et leur clientèle bénéficie en même temps d'un service plus rapide.

Dans les types de télétravail qui viennent d'être évoqués, les travailleurs sont éparpillés en des endroits différents et ont plutôt une relation individuelle avec leur employeur. Le **télétravail délocalisé** est un autre modèle, dans lequel plusieurs travailleurs sont rassemblés en un même lieu distant du siège de l'entreprise.

Le progrès des technologies de télécommunications permet d'exporter le traitement des données pratiquement en n'importe quel endroit du pays ou de la planète.

Originaire de Scandinavie, le **télécottage ou télé-centre** est un mode de télétravail devenu familier dans de nombreuses autres régions d'Europe. Ce concept ne correspond cependant pas à un modèle unique. Il s'applique en général à des individus ou à des groupes d'individus qui, sur le plan local, poursuivent des objectifs d'ordre social ou économique très variés. C'est un centre de proximité, qui dispose parfois d'une garderie pour enfants, et qui loue des locaux et des infrastructures informatiques à des habitants ou des employeurs de la région. Il permet ainsi à un certain nombre de travailleurs de travailler à distance et d'éviter les navettes vers les centres urbains.

Le développement de **télépartenariats** et l'établissement de **liaisons télématiques** entre entreprises pour l'échange de données sont des projets ambitieux. Ce type de partenariat permet aux PME de se doter d'une souplesse et d'une rapidité de réaction qui les rendent compétitives par rapport à des entreprises de plus grande taille.

Le Conseil Economique et Social et le télétravail

Au Luxembourg, il n'existe malheureusement pas de statistiques sur ce phénomène somme toute assez récent.

Dans l'avis qu'il a rendu récemment, le Conseil Economique et Social souligne les avantages et les désavantages du télétravail, tant pour les entreprises que pour les travailleurs.

Côté avantages, le télétravail est susceptible d'accroître la flexibilité et la productivité des entreprises. Il introduit un découplage entre heures de fonctionnement de l'entreprise et heures de travail. En outre, si le télétravail ne rend pas superflu les équipements et installations de l'entreprise, il permet néanmoins des espaces de bureau plus restreints.

Cependant, il faut se rendre compte que l'absence, ou du moins la lenteur des communications personnelles directes ainsi que les difficultés à former sur le tas les travailleurs représentent des désavantages dans le chef de l'employeur.

Quant aux travailleurs, ils peuvent apprécier, selon le Conseil Economique et Social, la plus grande autonomie qu'offre le télétravail. Les personnes optant pour cette forme de travail gagnent du temps puisqu'elles ne sont pas obligées d'effectuer le déplacement entre le domicile et le lieu de travail.

Le désavantage manifeste pour les télétravailleurs réside dans leur isolement et dans l'accès inadéquat à la formation.

Si le télétravail n'est actuellement pas encore très répandu au Luxembourg, le développement rapide des techniques modernes de communication laisse cependant présager une expansion dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle le CES plaide en faveur de la mise en place d'un cadre légal en vue de tenir compte des spécificités de cette forme de travail. En effet, le CES y voit, à cause de la globalisation de l'économie, caractérisée notamment par l'essor des télécommunications, un risque manifeste de la délocalisation d'activités économiques.

Cette législation ne devrait fixer que des normes minimales et conférer aux partenaires sociaux la mission de négocier les détails d'une réglementation dans le cadre d'accords collectifs. Le cadre légal devrait notamment définir le statut du télétravailleur et prévoir des dispositions concernant le respect du secret professionnel dans le cadre de cette forme de travail qui se déroule à l'extérieur de l'entreprise.

Le Télétravail Chance et défi pour l'Europe

Les **26, 27 et 28 juin 1996** se tiendra à Luxembourg un congrès baptisé "Le Télé-travail - Chance et défi pour l'Europe". Ce congrès sur le télétravail se situe dans une politique globale de la Commission européenne concernant le télétravail et traitera de l'ensemble des problèmes relatifs à ce type d'activité.

Placé sous le patronage de M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne, et sous la présidence d'honneur de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, le congrès est organisé par Infopartners S.A. et bénéficie du sponsoring du Groupe La Luxembourgeoise S.A. Les nombreuses études et opérations pilotes, réalisées ou entreprises par des organismes divers, seront présentées et leurs conclusions feront l'objet de débats et tables rondes.

Les différents sujets abordés lors de ce congrès porteront sur la définition du télétravail, la situation actuelle du télétravail, les acteurs principaux, les secteurs les plus intéressés, les problèmes sociaux-légaux, la protection et la santé au travail, les problèmes économiques tels que bénéfices réels ou valeur ajoutée, le télétravail comme instrument d'intégration et de collaboration internationale, la logistique et les problèmes technologiques liés au télétravail, l'avenir de ce mode de travail, ses développements futurs ainsi que les changements de structure que cela nécessite. Les problèmes de formation seront également abordés.

Les intervenants seront des personnalités connues dans le monde du télétravail et des chefs d'entreprises, des représentants de grands syndicats et organismes patronaux travaillant sur ce sujet avec la Commission européenne, des sociologues et des associations représentant diverses branches économiques.

Le BIT et d'autres organismes mondiaux y seront également associés afin de comparer la politique européenne avec les autres pays en matière de télétravail.

Une très large place sera réservée aux débats entre les participants et les intervenants du congrès.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

INFOPARTNERS S.A.

4, rue Jos Felten

L-1508 HOWALD

Tél.: 40116-1

Fax: 40116-2331

Les banques de données au service des entreprises:

Les banques de données de l'Euro-Info-Centre Chambre de Commerce/Fedil

L'accès rapide à l'information d'actualité représente un atout fondamental pour les PME. Afin d'aider et de soutenir les PME luxembourgeoises dans leur environnement en constante évolution, l'Euro Info Centre-Luxembourg a mis en place un service personnalisé pour les entreprises luxembourgeoises, qui consiste à leur fournir, après avoir introduit une demande auprès des services de l'EIC, des informations contenues dans les bases de données de la Commission européenne.

Ces bases de données ont des contenus très divers mais qui se complètent pour couvrir toute la matière communautaire.

Les bases de données dont dispose l'Euro Info Centre-Luxembourg proviennent essentiellement des serveurs communautaires EUROBASES, ECHO, EUROCAT, KOMPASS et DATASTAR.

Quel est le contenu de ses banques de données?

EUROBASES

CELEX: Base de données bibliographique et textuelle. CELEX est le système interinstitutionnel de documentation automatisée pour le droit communautaire.

Domaines couverts:

- **La législation communautaire, ainsi que les traités, l'Acte unique, le droit complémentaire...**
- **La jurisprudence de la Cour de justice et les documents du tribunal de première instance.**
- **Les actes préparatoires.**
- **Les questions parlementaires.**
- **Les dispositions nationales d'exécution des directives.**

ECLAS: ECLAS est une base de données de la bibliothèque centrale de la Commission européenne qui contient les références bibliographiques de la littérature et des documents disponibles dans les services de la Commission concernant tous les domaines de l'intégration européenne.

Type de documents contenus:

- **Monographies**
- **Articles de fond de périodiques spécialisé**
- **Publications communautaires**
- **Publications des organisations internationales**
- **(ONU, OCDE, FMI, OTAN, AELE, BIT, GATT, OMS)**
- **Thèses...**

EUROCRON: EUROCRON contient des données statistiques stockées sous forme tabulaire couvrant les principaux secteurs de la vie économique et sociale des Etats membres de la Communauté.

INFO92: INFO92 est une base de données communautaire qui complète la base de données CELEX, dans le sens où elle contient des résumés de la législation adoptée, mis à jour quotidiennement, mais aussi des propositions de législation.

RAPIDE: RAPIDE fournit un accès rapide aux documents de presse et d'informations des Communautés européennes. Cette base de données contient le texte intégral de toutes les publications du service du porte-parole de la Commission: informations de la presse, notes d'informations, mémo, discours, documents clés.

SCAD: SCAD est une base de données bibliographique sur les documents officiels publiés par la Communauté et sur les articles de périodiques traitant des affaires communautaires.

ECHO

TED: TED contient les appels d'offres de plus de 80 pays.(UE, autres pays européens et pays ACP)

Aussi, on peut y trouver les contrats publics offerts par les autorités nationales, régionales et locales.

EURO-DICAUTOM Cette base de données contient les traductions de termes scientifiques et techniques (terminologie) dans la plupart des langues officielles de l'UE.

De plus, elle contient la signification et l'équivalence de plus de 120.000 abréviations et sigles.

EUROCAT: base de données sur **CD-ROM** qui regroupe la totalité des textes émis par les autorités communautaires.

- Directive
- Avis du Conseil Economique et Social
- Document de la Commission
- Affaire introduite
- Radiation
- Accord
- Décision
- Règlement
- Publication
- Rapport du Parlement européen
- Arrêt
- Ordonnance
- Budget

KOMPASS

La base de données KOMPASS sur CD-ROM contient plus de 400.000 entreprises avec leurs adresses et leur(s) secteur(s) d'activité ainsi que d'autres informations diverses.

KOMPASS Europe couvre le Luxembourg, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, la Suisse, l'Angleterre, la Norvège, la Suède.

DATASTAR

Le serveur DATASTAR contient plus de 225 bases de données. La plupart de ses bases de données contiennent des informations économiques, d'autres couvrent l'actualité, la technologie etc...

Exemple: Dun & Breadstreet,

Euro Monitor Market (Informations sur les marchés par secteur en Allemagne, France, Italie, GB et USA)

Euroselect (Sources de financement au niveau européen et national)

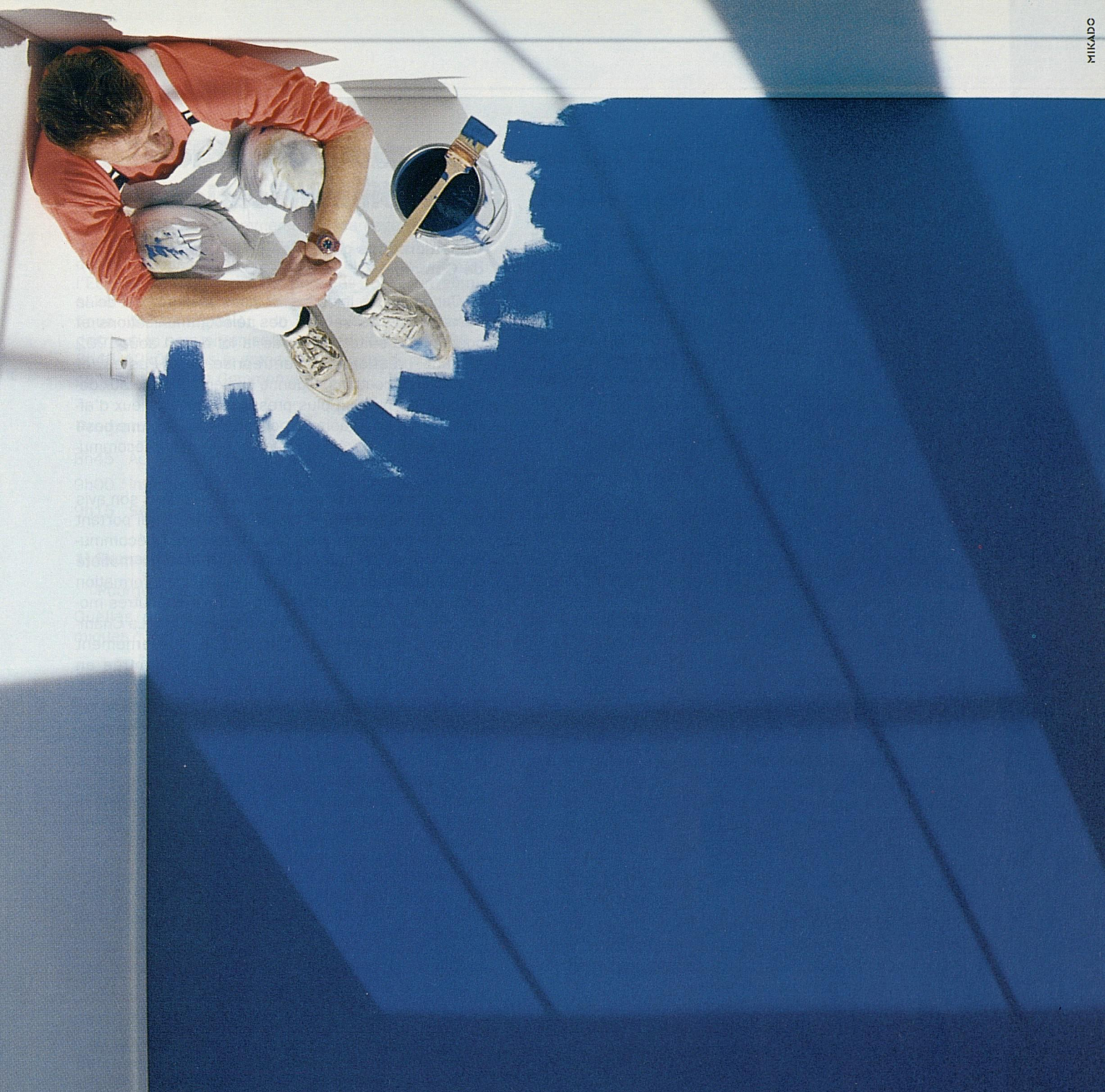
Financial Times Company Abstracts

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'Euro Info Centre-Luxembourg Chambre de Commerce/FEDIL

L-2981 LUXEMBOURG

Tél.: 42.39.39-333

Fax: 43.83.26



ON FINIT TOUJOURS PAR REGRETTER DE NE PAS AVOIR UN GSM SOUS LA MAIN.



Vous étiez plein de bonnes intentions. Muni de vos pinceaux, de la peinture spéciale pour sol et de produit décapant, vous étiez sûr de n'avoir rien oublié. A part peut-être un tout petit détail: si vous aviez un GSM sous la main, vous n'auriez pas à attendre que la peinture sèche.

Avec Mobilux, vous êtes connecté au réseau LUXGSM. Vous pouvez appeler le Luxembourg ou

l'étranger depuis votre bureau, votre voiture ou le fond du jardin. Les communications "mobile to mobile", de GSM à GSM, sont de 9.- LUF H.T. la minute. Mobilux propose aussi un tarif "Moonshine rate" de 6.- LUF H.T. la minute valable pour tout appel entre 1h00 et 7h00 du matin sur le réseau national.

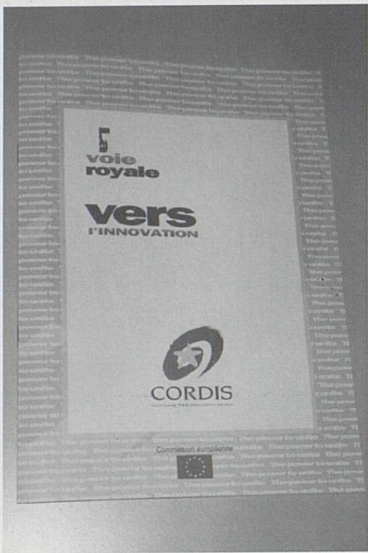
En attendant de goûter au confort et à la sécurité que vous offre Mobilux, évitez donc d'entamer des travaux de rénovation.



MOBILUX. THE FRIENDLY CONNECTION.

Mobilux s.a. 208, Val des Bons-Malades L-2121 Luxembourg Tél.: (352) 42 88 11-1 Fax: (352) 42 88 44

CORDIS, l'autoroute de l'innovation



CORDIS assure un service d'information centralisé répertoriant toutes les **activités de recherche et de développement technologique** dans l'Union européenne.

Bien plus qu'une simple juxtaposition de 9 bases de données, de publications et de catalogues, CORDIS propose également tous les services essentiels

dont les participants à la recherche communautaire ont besoin pour transformer un projet sélectionné en une innovation commerciable.

L'accès à **RTD-News**, par exemple, vous permet d'être immédiatement informé des appels de propositions, des appels d'offres, etc., en cours et même à venir, de se renseigner sur diverses manifestations, sur la législation, la politique générale, etc..

RTD-Projects vous permet d'obtenir des informations précieuses et détaillées concernant les projets déjà admis à un financement, l'état des projets en cours de réalisation et, surtout, les projets achevés. En évitant le double emploi, ce service permet de multiplier les chances de réussite.

Comment obtenir des précisions sur un programme particulier? Comment être informé au jour le jour sur la gestion du programme qui vous intéresse? **RTD-Contacts** vous permet d'obtenir le contact que vous recherchez.

Réunir les interlocuteurs, aider les participants à s'associer, la mise au point de produits et la conclusion d'accords de production, telle est le but de **RTD-Partners**.

Dans le même ordre d'idées, **RTD-Results** contient des informations sur les projets de recherche pour lesquels de nouveaux travaux sont nécessaires, ainsi que sur les résultats et prototypes issus de recherche communautaires et autres en matière de RDT qui attendent une exploitation commerciale.

En plus de tous ces services, CORDIS assure la diffusion de nombreux programmes individuels.

Pour de plus amples informations sur ce programme, veuillez contacter Luxinnovat, tél.: 42 74 61-223.

Projet de loi sur les télécommunications

Considérations générales de la Chambre de Commerce

Ce projet de loi s'inscrit dans le contexte de la libéralisation du secteur des télécommunications et constitue la suite logique de la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des Postes et Télécommunications. Il donne finalement suite aux demandes de plus en plus pressantes des milieux d'affaires luxembourgeois de pouvoir disposer d'une base légale cohérente régissant le secteur des télécommunications.

La Chambre de Commerce avait déjà dans son avis du 29 novembre 1991, relatif au projet de loi portant création de l'entreprise des Postes et Télécommunications, exigé l'abandon du monopole en matière d'exploitation de réseaux de transport de l'information ainsi que l'abandon progressif de tous les autres monopoles en matière de télécommunications. La Chambre de Commerce constate que le Gouvernement s'est accordé plus de trois ans après l'entrée en vigueur de la loi portant création de l'entreprise des Postes et Télécommunications pour proposer une refonte du cadre législatif du secteur des télécommunications.

L'exposé des motifs qui était joint au projet de loi décrit de façon exhaustive la réglementation communautaire qui est à la base des changements importants qu'a connus le secteur des télécommunications à travers l'Europe.

L'exposé des motifs fournit des explications supplémentaires relatives aux principales mesures prévues dans le projet de loi :

- la mise en place et la fourniture de réseaux et services de télécommunications;
- les garanties du respect des obligations de service universel;
- les obligations imposées à certains opérateurs dans le cadre de la fourniture de réseaux ouverts (ONP);
- les équipements terminaux;
- la gestion des ressources limitées;
- la création de l'Institut Luxembourgeois des Communications;
- les réseaux câblés de télédistribution;
- l'établissement de dispositions transitoires et abrogatoires;

Ces mesures réfléchissent les grandes orientations prévues par le Livre Vert sur les Télécommunications complétées par le Livre Vert sur la Libéralisation des Infrastructures de Télécommunications et des Réseaux de Télévision par câble ainsi que les différentes réglementations communautaires y afférentes et renforcées par le Livre Blanc de la Commission sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi ainsi que le Rapport sur l'Europe et la Société de l'Information.

"L'EDI dans la grande distribution"

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer que dans le cadre de sa campagne de sensibilisation des entreprises luxembourgeoises aux techniques de l'Echange électronique de données (EDI), un séminaire traitant plus particulièrement de la problématique de l'intégration de l'EDI dans la grande distribution sera organisé le vendredi, **14 juin 1996** à 8h45-12h00 dans la grande salle au rez-de-chaussée de la Chambre de Commerce.

Programme

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par la Chambre de Commerce

9h15 **Séminaire**

1) Remarques préliminaires

Pourquoi l'EDI aujourd'hui?

Quelles sont les motivations des acteurs économiques?

2) Rappels sur les technologies de l'information et de la communication appliquées au commerce

- Définition et différenciation de celles-ci:
Systèmes on line, CD-ROM, transferts de fichiers, EDI, étiquettes, codes à barres
- Fonctionnement de l'EDI:
Applications, traducteurs, modules de communication, réseaux et services à valeur ajoutée
- Les trois accords pour effectuer des échanges informatisés de données:
 - accord sur le langage (par exemple, UN-EDI FACT)

- accord sur les modalités de la communication à travers les réseaux
- accord juridique

3) L'EDI dans la distribution de produits de consommation

- Comment ont démarré les échanges en Europe:
 - les initiateurs
 - le rôle d'EAN
- Quelle est la nature de ces échanges en Europe:
 - les messages EDI (types, différents langages)
 - les réseaux empruntés (en BE, en GB, en DE, en FR)
- Comment se met en œuvre l'EDI:
 - le rôle des donneurs d'ordres
 - l'action des RVA et des sociétés informatiques
- Le choix des messages:
 - le manuel EAN-COM: analyse détaillée de deux messages (ORDERS et DESADV)
 - le guide de mise en œuvre des messages avec ses partenaires (MIG)
- Le paramétrage du traducteur:
 - en interne
 - avec l'aide d'un prestataire
- Le choix des prestataires:
 - sociétés de services éditrices de logiciels
 - RVA
 - consultants
 - L'intégration de l'EDI dans le système d'information de l'entreprise:
 - pourquoi et comment?
 - les changements socio-culturels induits

4) Conclusions

12h00 Fin du Séminaire

Séminaire, "L'EDI dans la grande distribution"

à renvoyer dans les meilleurs délais à la Chambre de Commerce, Service Commerce Extérieur, "Séminaire l'EDI dans la grande distribution", L-2981 LUXEMBOURG

Entreprise _____

Participant _____

Adresse _____

Participe au séminaire oui

Date: ____/____/96

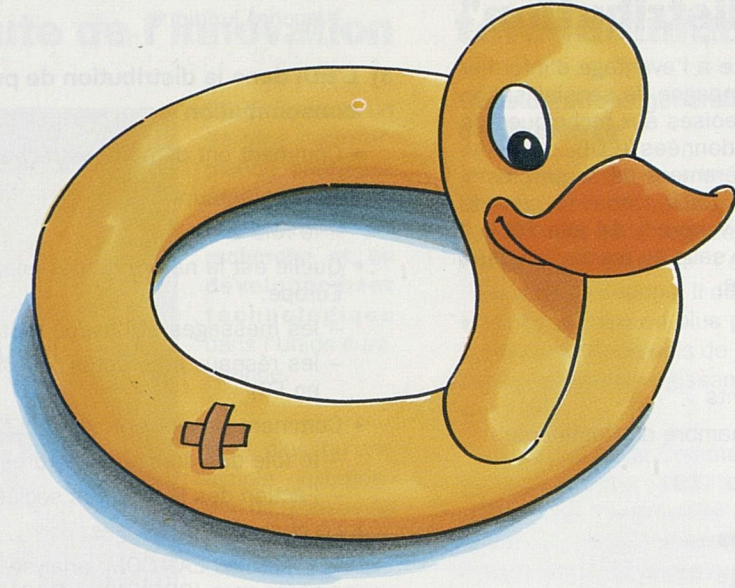
Signature: _____

Remarques:

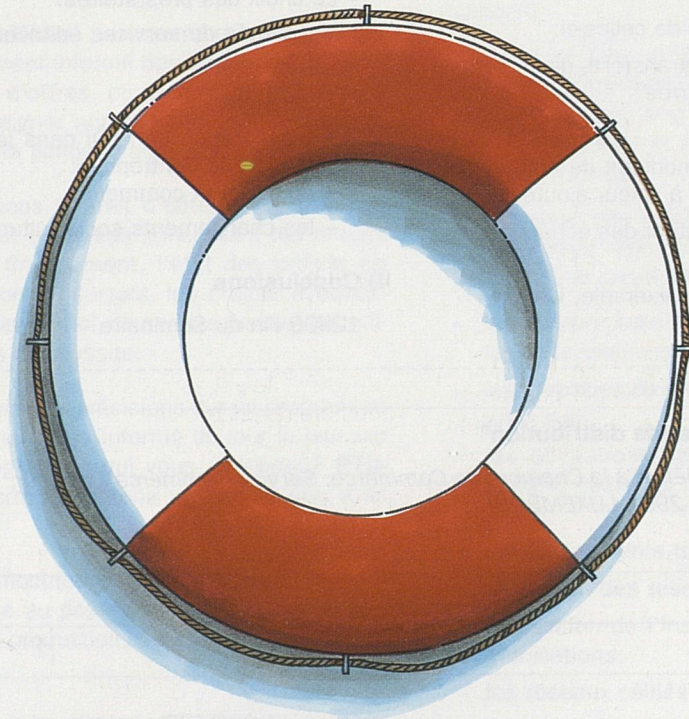
Le séminaire sera en langue française. Les frais de participation à hauteur de **LUF 2.000.-** sont à verser au CCP No. 3776-90 avec la communication: "SEMINAIRE-EDI 1996".

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (fax: 43 83 26)

IL Y A INTERIM



ET IL Y A ECCO.



Société leader sur le marché de l'intérim au Luxembourg, ECCO répond à vos besoins de personnel quels que soient votre secteur d'activité et les qualifications requises pour le poste à pourvoir. Pour l'industrie, le bâtiment, le secteur bancaire ou toute autre société de services, trois agences spécialisées ECCO sont à votre disposition dans le pays. Chez ECCO, méthode de recrutement et organisation interne sont entièrement vouées à la satisfaction des clients et des intérimaires. Voilà pourquoi ECCO vous garantit un service adapté à vos attentes, certifié ISO 9002. Plus de 300 intérimaires ECCO travaillent tous les jours au Luxembourg et pas moins de 350 entreprises nous ont déjà fait confiance. Et vous ?



QUAND C'EST OK, C'EST ECCO.

Tribune libre:
Monsieur Norbert FRIOB,
Vice-président
de la Chambre de Commerce

Créer des emplois par le travail?

Au moment où le Comité National pour l'emploi se penche sur un problème que les autorités européennes veulent traiter en priorité, j'ai repris un texte que j'avais publié dans la presse luxembourgeoise en 1985 alors que j'étais président de la Fédération des Jeunes Dirigeants (FJD).

Il était dans mes intentions de l'actualiser. En fait, j'ai constaté que fondamentalement rien n'a changé.

Les politiciens et les économistes européens, influencés par les idéologues, ont de plus en plus tendance à admettre le chômage comme un fait acquis et inévitable.

Des études approfondies sur les vraies causes du chômage ont-elles été réalisées?

Une chose est sûre, il n'existe pas de recette magique contre le chômage.

Beaucoup de remèdes ont été appliqués, mais il est certain qu'ils ne peuvent avoir d'effet tant que la création d'emploi sera considérée comme un objectif direct. C'est là une inversion des buts et des moyens ainsi que des causes et des effets. Beaucoup de remèdes préconisés sont des idées de rêveurs.

Devant l'inefficacité des remèdes appliqués, nous constatons qu'une majeure partie de la population ayant admis le principe du chômage, le souci principal est devenu le partage du travail par la réduction du temps de travail. Est-ce là la solution?

Certainement non, car sauf dans des cas exceptionnels, cette solution n'est pas valable, puis qu'elle accroît les charges qui pèsent sur le travail, et de ce fait augmente son coût, provoque une réduction du pouvoir d'achat et le développement du chômage.

"Le non-travail crée le chômage et le travail crée l'emploi". Si l'Europe manque d'emplois, travaillons davantage et inventons de nouveaux travaux.

Parmi les causes du chômage dont on parle peu, nous retiendrons:

1. Le manque de motivation du personnel

Le personnel des entreprises qui estime avoir le droit au travail et qui comme consommateur défend également ses droits, pense-t-il assez aux clients de son entreprise? Le travail ne tombe du ciel et seuls les clients qui achètent donnent du travail.

Ils n'achèteront pas si on ne leur offre pas ce qu'ils demandent, c'est-à-dire le meilleur produit ou service au meilleur prix.

Les entreprises doivent donc être compétitives, innovatrices et créatives.

Emile VÉRON, auteur de l'ouvrage "Réussir" écrit avec raison que c'est en mettant l'accent sur le travail et non sur le chômage que l'on créera des emplois. En développant le goût du travail bien fait, la recherche, l'effort personnel, la compétition, et même le temps de travail, on développe l'emploi.

2. La pénalisation des fruits du travail

Le profit est nécessaire aux entreprises, car les entreprises qui ne peuvent plus gérer un taux de profit économiquement raisonnable et équitable, sont accusées à la faillite.

L'on constate heureusement un redressement des marges bénéficiaires des entreprises qui ne se traduit pas encore en termes de réduction du chômage. Une chose est cependant sûre, c'est qu'en sens inverse une nouvelle dégradation de la rentabilité conduirait à davantage de faillites et davantage de sans-emploi.

Plutôt que de pénaliser le profit, ne faudrait-il pas pénaliser les profiteurs? Nous ne les citerons pas, car vous les connaissez tous.

Ils se retrouvent dans toutes les tranches de la population mais certainement pas parmi ceux qui font sérieusement leur travail. Les profiteurs sont l'antipode du profit, et freinent toute relance économique.

Le succès des entreprises dynamiques est souvent le fait de quelques leaders entourés de collaborateurs motivés et non celui de "malades du travail". Ceux qui travaillent sont censés gagner de l'argent, et en leur contestant ce droit, c'est bien souvent une masse de travail qui est remise en cause.

Les individus, quels qu'ils soient, sont sensibles à la "confiscation" par l'impôt direct du résultat de leurs efforts. Elle est souvent ressentie comme un vol. Bon nombre cherchent une échappatoire et parfois la trouvent. Les autres se découragent. Ainsi, sous couvert de "justice sociale", notre société se prive de l'efficacité des plus dynamiques.

3. La part de responsabilité des entreprises

Entreprendre, c'est investir dans les hommes et dans le matériel. Bon nombre de chefs d'entreprise n'investissent pas assez dans les hommes et ne savent pas ce qu'ils perdent.

Les hommes ne sont ni bons, ni mauvais. Ils deviennent ce qu'on en fait, en leur donnant les possibilités de le faire.

C'est avec des hommes motivés, plus qu'avec son matériel, qu'un chef d'entreprise gagne la bataille économique.

4. Le coût du travail

Nous devrions méditer les paroles de Monsieur André LEYSEN qui dit:

"Même s'il est simpliste d'affirmer qu'il y a suffisamment de travail, mais qu'il est détruit parce que nous l'avons rendu trop cher, il y a cependant là une part de vérité. La grande vague du "Do it yourself" en est une preuve."

N'est-il pas navrant que ceux qui travaillent activement dans les entreprises soient encore obligés de travailler le week-end, pour épargner des sommes importantes en exécutant eux-mêmes des travaux, dans leur habitation par exemple, tandis que d'autres sont sans emploi? Est-il logique que les uns soient contraints à une surcharge de travail, alors que d'autres n'ont pas la possibilité de travailler?

5. Le poids excessif de l'Etat

En dehors des prélèvements excessifs dont il a été question ci-avant, l'Etat essaie d'intervenir de plus en plus activement pour promouvoir des changements de nos structures économiques et sociales, tout en dirigeant le fonctionnement de l'économie du marché par un excès de réglementations et d'interventions.

Au lieu de rendre nos structures encore plus rigides, il faudrait davantage de flexibilité.

Puisse le Luxembourg ne pas suivre l'exemple de certains voisins, car des entreprises ne peuvent vaincre sur les marchés internationaux avec un personnel super-protégé.

En assouplissant les réglementations relatives au travail, l'individu et la communauté risquent bien plus de gagner que de perdre.

Par une attitude rétablissant la motivation et les responsabilités, l'Etat rendra à l'initiative privée la fonction de moteur économique. La créativité et le dynamisme de nos entreprises seront meilleurs garants à long terme d'emplois stables et rémunérateurs.

Depuis le moment où j'ai écrit ces lignes, j'ai participé à la création de près de 250 emplois qui se sont ajoutés aux 150 créés depuis 1972. Je crois donc

pouvoir affirmer que mon approche n'est pas purement théorique.

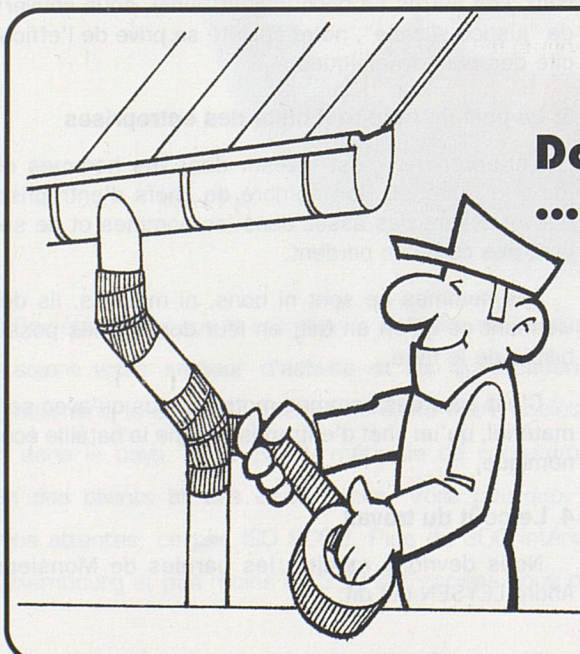
Si le texte de 1985 a pu être repris comme tel, je pense cependant que quelque chose a changé dans les esprits. Il a malheureusement fallu des preuves par l'absurde pour constater que les recettes miracles ne fonctionnent pas en matière d'emploi.

Si le réaménagement du temps de travail de nouveau à l'ordre du jour peut être envisagé dans certains cas, il faut garder à l'esprit les paroles récentes de Anne-Marie COUDERC, Ministre déléguée pour l'emploi du Gouvernement français:

"La réduction du temps de travail n'a d'intérêt que si elle s'inscrit dans une dynamique et non pas dans un partage de pénurie".

Il est par ailleurs certain que la flexibilisation dont on parle depuis si longtemps doit enfin devenir une réalité concrète. Même si certaines entreprises ont un comportement critiquable, la très grande majorité a un comportement responsable et en défendant ses intérêts, elle défend ceux de ses collaborateurs et des citoyens du pays dans lequel elle agit. Plutôt que d'être les adversaires des patrons, les syndicats doivent de plus en plus devenir des partenaires et pourquoi pas suivre l'exemple de l'un des deux syndicats les plus importants au Canada. Ce syndicat a dépassé son rôle de revendicateur pour participer à la constitution d'un fonds de solidarité qui canalise l'épargne des travailleurs en vue d'investir dans des entreprises en difficulté afin de sauvegarder l'emploi.

Nos syndicats ont déjà prouvé qu'ils pouvaient avoir un comportement responsable et je suis convaincu qu'une approche constructive et surtout leur aide en vue de changer les mentalités, contribuera à résoudre le problème du chômage.



soprasolin[®]

**Das Allzweck-Dichtungsband ...
... jetzt mit extremer Klebkraft**

**Selbstklebend, selbstdichtend,
Problem gelöst!**

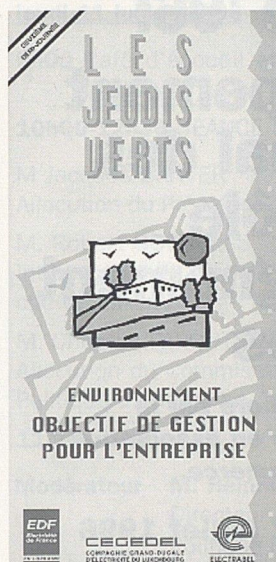
CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen - L-3858 Schifflange - Tél. 54 20

Séminaire:**Les technologies propres**

Dans le cadre du cycle de séminaires "Les jeudis verts", la Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge un troisième séminaire portant sur les technologies propres.

Le séminaire aura lieu le **20 juin 1996** à 14h15 au Centre de Formation de Longwy.

**Thèmes:****Technologies électriques innovantes et procédés propres**

par M. Michel POZZI, Novelect (Centre de Transfert de Technologie d'EDF)

par M. Jean-Marie PIROT, Electrabel

Production propre et économe de détergents

par M. Carlo KISSEN et M. Jaspar KROON, W.K. Chemolux SA

Procédés de tri par table densimétrique

par M. Michel LENOIR, Lenoir SA

Applications du lit fluidisé en traitement thermique

par M. Jean FELIX, Gouvy SA

et par M. Jean-Paul CHOBOUT, Critt Metall 2 T

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire à la Chambre de Commerce auprès de Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

**SACRED HEART UNIVERSITY AT LUXEMBOURG****The Academic-Accredited MBA Program
at the Centre Universitaire de Luxembourg**

To be competitive in today's global marketplace, companies need professionals with leading-edge business and managerial skills. Employability is about performance, teamwork and working in flattened organizational structures where multicultural communication reigns.

Since 1990, Sacred Heart University is the only university to provide an academic-accredited MBA program in the Luxembourg area. The MBA program courses taught in Luxembourg are the exact same courses taught on the Fairfield, Connecticut campus in the United States. And they are most often taught by the same US full-time professors. The Luxembourg campus is simply an extension of the Fairfield campus in the United States. And the Luxembourg student is simply a US matriculated student *taking courses* in Luxembourg.

All courses are taught by academically-qualified professionals, be they full-time professors from Fairfield or adjunct professors from the Luxembourg area. They all meet in particular the high-quality standards of the New England Association of Schools and Colleges (NEASC) and the American Assembly of Collegiate Schools of Business (AACSB). All professors bring to their teaching the experiences of distinguished professional careers in consulting, business, finance and industry.

What is great about the Sacred Heart University MBA program is its *flexibility*: you don't need to be enrolled in a full MBA program to take an advanced-level graduate course BUT you will earn academic credits that can be used against a graduate diploma at Sacred Heart University or any other academically accredited university in Europe or the United States. And, *by taking 3 to 4 courses in a specialized area*, you can earn international MBA Graduate Professional Certificates, like the Financial Management Graduate Professional Certificate, the Human Resource Management Graduate Professional Certificate or the Industrial Marketing Graduate Professional Certificate.

Interested yourself in the MBA program or a MBA Graduate Professional Certificate? Or interested as a human resource manager concerned with the quality of your company's professionals and executives? Please call Dr. Gilbert E. McNeill, the director of European Programs, at (352) 42-39-39-390 or fax (352) 43-83-26. *Qualified professionals can join the MBA program at any time of the year.*

Recommandation de la Commission concernant la définition des PME

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont définies comme des entreprises:

- employant **moins de 250 personnes**
- et dont
soit le **CA annuel n'excède pas 40 mio d'écus**
soit le **total du bilan annuel n'excède pas 27 mio d'écus**
- et qui respectent le critère de l'**indépendance**: ne pas être détenues à hauteur de 25% ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME

Les **entreprises moyennes** sont définies comme des entreprises:

- employant **entre 50 et 250 personnes**
- et dont
soit le **CA annuel n'excède pas 40 mio d'écus**
soit le **total du bilan annuel n'excède pas 27 mio d'écus**
- et qui respectent le critère de l'**indépendance**: ne pas être détenues à hauteur de 25% ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME

Les **petites entreprises** sont définies comme des entreprises:

- employant **moins de 50 personnes**
- et dont
soit le **CA annuel n'excède pas 7 mio d'écus**
soit le **total du bilan annuel n'excède pas 5 mio d'écus**
- et qui respectent le critère de l'**indépendance**: ne pas être détenues à hauteur de 25% ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise

ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME

Les **micro-entreprises** sont définies comme des entreprises:

- employant **moins de 10 personnes**

Partnership '96: Le développement transnational des PME et le rôle d'accompagnement des banques

Ce programme a été élaboré par la Commission européenne en association avec la Chambre de Commerce.

Programme du 10-12 juillet 1996

Lieu: Centre de Conférences Kirchberg

mercredi 10 juillet 1996

Séminaires spécialisés

15h00-18h00

BC-NET

Groupe spécialisé "Innovation et Technologie"

Groupe spécialisé "Marchés Publics"

Groupe spécialisé "Europe Centrale"

Groupe spécialisée "Bassin méditerranéen"

SOUS-TRAITANCE

Synergies entre les Centres de Services "Sous-traitance" (CSS), les Pôles de Développement de la Sous-traitance (PDS) et le Subcontracting Assistance Network (SCAN)

ASSURANCES MULLER & AREND

7, rue Poincaré • L-2342 LUXEMBOURG

Parce que les risques d'assurances des PROFESSIONNELS méritent d'être traités par des PROFESSIONNELS!

Téléphone 44 80 44 (4 lignes)

M. Claude Junker

Agence Générale
LE FOYER

BÜROTECHNIK

Kopieren, Plotten, Lichtpausen, Scannen,
Faxen, Diktieren, Schreiben, Rechnen,
Service

REGLER

Büro-Centrum
66663 Merzig, Hausbacher Straße
Telefon (0 68 61) 9 20-0 • Telefax (0 68 61) 9 20-9 20
Beratung, Verkauf, Anlieferung und Service
in Saar-Lor-Lux-Trier-Westfalz

EUROPARTENARIAT/INTERPRISE

Promotion, évaluation et suivi des événements Euro-partenariat

20h00

Réception offerte par la Ville de Luxembourg et par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg au Cercle Municipal, place d'Armes

jeudi 11 juillet 1996

9h00 Café d'accueil et enregistrement des participants.

10h00-12h30 SEANCE INAUGURALE

M. Jacques SANTER

Allocution du Président de la Commission européenne

M. Robert GOEBBELS

Intervention du Ministre de l'Economie du Grand-Duché de Luxembourg

M. Christos PAPOUTSIS

Allocution du Commissaire européen en charge de la Politique d'Entreprise

11h00 PANEL**Modérateur M. Heinrich von MOLTKE**

Directeur Général DG XXIII
Politique d'Entreprise

M. Horst KÖHLER

Président du Groupement Européen des Caisses d'Epargne
Président "Deutscher Sparkasse- und Giroverband"

M. Jos CHABERT

Ministre de l'Economie de la Région
Bruxelles-Capitale

M. Jacques DELMAS MARSALET

Co-Président "Round Table of Bankers
and SMEs"
Président du Groupe des Banques
Populaires

M. Fabrizio ONIDA

Président de l'Institut Italien pour le
Commerce Extérieur (ICE)

M. Charles RUPPERT

Vice-Président de l'ABBL, Administra-
teur
Directeur Kredietbank S.A. Luxembourg

M. Frank FRIEDRICH

Secrétaire Général Eurochambres

M. Hans-Werner MÜLLER

Secrétaire Général de l'Union Euro-
péenne de l'Artisanat et des Petites et
Moyennes Entreprises (UEAPME)

M. Flavio MONDELLO

Président du Groupe de travail PME
de l'UNICE

12h30 CLOTURE DE LA SEANCE INAUGURALE

13h00 Déjeuner offert par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg au Théâtre Municipal

SEMINAIRE N°1**15h00**

"La coopération transnationale des PME: Analyse des opportunités et des programmes pour l'Europe centrale et orientale, la Méditerranée, l'Amérique et l'Asie"

16h30-17h00 Pause-café**18h30**

Clôture du séminaire

SEMINAIRE N°2**15h00**

"La coopération transnationale des PME: Le soutien financier et non financier des institutions de crédit au partenariat transnational des PME et à leur internationalisation"

16h30-17h00 Pause-café**18h30**

Clôture du séminaire

20h30

Dîner offert par le Groupement Euro-
péen des Caisses d'Epargne
Parc Hôtel, salle Europe

vendredi 12 juillet 1996**SEMINAIRE N°3****9h00**

Bonnes pratiques des Caisses d'Epargnes dans les services aux PME.

11h00-11h30 Pause-café**13h00**

Clôture du séminaire

REUNIONS SPECIFIQUES DES RESEAUX DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT**9h00-10h00** BC-NET et BRE**10h00-11h00** Euopartenariat-Interprise**11h00-11h30** Pause-café**11h30-12h30** Sous-traitance**12h30-13h00** Synergies entre les réseaux**13h30**

Déjeuner offert par l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois

Centre de Conférence, place de l'Europe (Kirchberg)

Allocution de M. Paul MEYERS, Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg; Administrateur délégué Banque Générale de Luxembourg.

Allocution de clôture de M. Heinrich von MOLTKE, Directeur Général DGXXIII

INFORMATIONS PRATIQUES

Date

11 et 12 juillet 1996

Lieu de la Conférence

Centre de Conférences Kirchberg

L-1499 LUXEMBOURG

tél.: +352.478 2278

fax: +352.4302 57575

Accueil

Le service d'accueil de la conférence sera à la disposition des participants au Centre de Conférences Kirchberg les 11 et 12 juillet à partir de 8h00.

Modalités d'inscription

Les personnes intéressées sont priées de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de le renvoyer au secrétariat de la conférence **avant le 14 juin 1996**. Une confirmation d'inscription leur sera envoyée approximativement 3 semaines avant le début de la conférence.

Frais

Aucun droit d'inscription n'est demandé pour participer à la conférence. Les frais de voyage et d'hôtel des participants seront à leur charge. Ces frais ne seront pas remboursés par la Commission européenne.

Réception

Le mercredi 10 juillet à 20h00, les participants seront invités par la Ville de Luxembourg et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg à un cocktail au Cercle Municipal

Restauration

Le jeudi 11 juillet, les participants seront invités à déjeuner au Théâtre Municipal par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et à 20h30, il y aura un dîner au Parc Hôtel offert par le Groupement Européen des Caisses d'Epargnes. Le vendredi 12 juillet, les participants seront invités à déjeuner par l'Association des Banques et des Banquiers de Luxembourg.

Langues

L'interprétation simultanée sera assurée par le BOC.

Hôtels

Des chambres dans différentes catégories de prix ont été réservées du 9 au 13 juillet 1996. Votre réservation vous sera confirmée dès que la société **Pepper & Salt Events** aura reçu votre formulaire de réservation spécifiant la catégorie d'hôtel et le type de chambre ainsi que les dates requises. Pepper&Salt Events travaillera sur la base du "premier arrivé-premier servi". Il vous est donc conseillé de réserver le plus tôt possible. Prière de compléter le formulaire et de le renvoyer directement à Pepper & Salt Events avant le 14 juin 1996.

Transport

Le transport sera organisé entre les hôtels et les lieux de la de le

Initiative et Conception du Programme

Pour toute information relative au contenu de cette conférence, veuillez contacter:

Commission européenne
Direction Générale de la Politique
d'entreprise, Commerce, Tourisme et
Economie sociale
DG XXIII.B.2
M. D. RISTORI
Rue de la Loi, 200
B-1049 BRUXELLES
tél.: +32.2.296.740
fax: +32.2.296 25 72

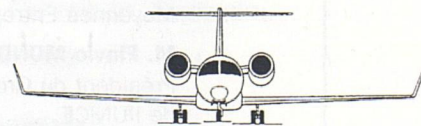
Organisation de la Conférence

Pour toute information complémentaire concernant l'organisation de cette conférence, veuillez contacter

Commission européenne
Unité Organisation et Techniques de Conférence
et Nouvelles Technologies
M. J.P. SCHEINS
Centre de Conférence Albert Borschette
Bureau 2/12
Rue Froissart 36
B-1040 BRUXELLES
tél.: +32.2.296 63 18
fax: +32.2.295 37 36

1 2 3 4 AÉROPORTS EN DIRECT à partir de Luxembourg

Rendez-vous dans la ville de votre choix directement, partout en Europe. C'est rapide, c'est pratique et vous arriverez à destination bien en forme pour mener les négociations les plus délicates et conclure les contrats les plus intéressants.



LUXAVIATION S.A.

Aviation Générale Nationale - Aéroport de Luxembourg L-1110 Findel Tél.: 42 52 52-1 Fax: 42 71 40

Formulaire de participation**PARTNERSHIP 96
LUXEMBOURG, 11-12 JUILLET 1996**

A compléter et à renvoyer à:

M. J.-P. Scheins
Commission européenne
Centre de Conférences Albert Borschette, bureau 2/12
Rue Froissart 36
B-1040 BRUXELLES (BELGIQUE)
Tél.: 32/2/296 63 18
Fax: 32/2/295 37 36
avant le 14 juin 1996

(veuillez dactylographier
ou écrire en lettres MAJUSCULES)

Nom

Organisation/Entreprise:

BC-NET No.

BRE No.

SOUS-TRAITANCE []

EUROPARTENARIAT, INTERPRISE []

M./Mme: Prénom: Nom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Pays:

Téléphone: Télécopieur:

SESSION

Veuillez indiquer à quelle(s) session(s) vous souhaiteriez participer en cochant la case respective:

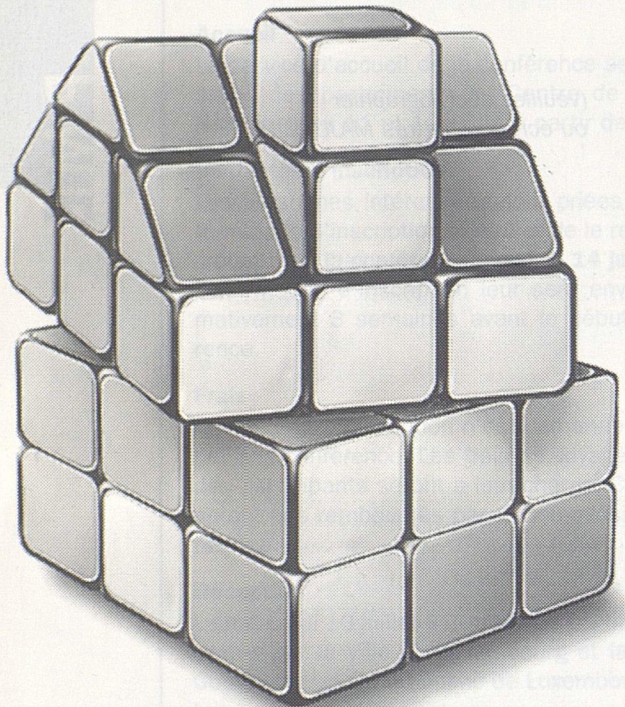
mercredi 10.7.96	P.M.	Séminaire spécialisé BC NET	[]
		Séminaire spécialisé SOUS-TRAITANCE	[]
		Séminaire spécialisé EUROPARTENARIAT/INTERPRISE	[]
jeudi 11.7.96	A.M.	Séance inaugurale	[]
	P.M.	Séminaire N° 1: "La coopération transnationale des PME: Analyse des opportunités et des programmes pour l'Europe centrale et orientale, la Méditerranée, l'Amérique et l'Asie"	[]
	P.M.	Séminaire N°2: "La coopération transnationale des PME: Le soutien financier et non financier des Institutions de crédit au partenariat transnational des PME et leur internationalisation"	[]
vendredi 12.7.96	A.M.	Séminaire N° 3: "Meilleures pratiques des Caisses d'Épargne dans les services aux PME"	[]
	A.M.	Réunion spécifique: BC-NET et BRE	[]
	A.M.	Réunion spécifique: EUROPARTENARIAT-INTERPRISE	[]
	A.M.	Réunion spécifique: SOUS-TRAITANCE	[]

En cas d'annulation, le participant communiquera sa décision à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DATE: SIGNATURE:

BHW DISPO 2000

Das Rücklagenkonto. Jetzt und in Zukunft.



Fachgerecht renovieren ...
... günstig finanzieren.

- * Ob Werterhaltung oder Sanierung.
- * Ob Innenausbau oder Dach- und Fassadengestaltung.
- * Ob sofort notwendig oder in der Zukunft geplant.

Rechnen Sie mit uns.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44-1 • Telefax 44 88 44-34



SPUERKEESS



Confédération Générale
de la Fonction Publique



LA LUXEMBOURGEOISE

*Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten
der LA LUXEMBOURGEOISE sind die
BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg*

Coupon bitte ausfüllen und einsenden an:
BHW • B. p. 556, L-2015 Luxembourg

Ja, ich möchte Informationen über

- den „BHW DISPO 2000“ als mein persönliches Rücklagenkonto
- die „Sofortfinanzierung“ eines BHW DISPO 2000
- die „Steuervorteile durch Bausparen“ mit BHW DISPO 2000
- den „BHW-Geschenkbausparvertrag“ im DISPO 2000
- Ja, ich möchte sofort einen Termin für eine Beratung über den Bausparvertrag „BHW DISPO 2000“

Name:

Vorname:

Straße/Nr.:

PLZ/Ort:

Geburtsdatum:

Telefonnummer:

Beschäftigt bei:

Formulaire de réservation d'hôtel**PARTNERSHIP 96
LUXEMBOURG, 11-12 JUILLET 1996**

A compléter et à renvoyer à:

Mme Annik PAQUAY
 Pepper & Salt Events
 93, avenue Gaston Diderich
 L-1420 LUXEMBOURG
 Tél.: +352 450 194
 Fax: +352 450 189
avant le 14 juin 1996

(veuillez dactylographier
 ou écrire en lettres MAJUSCULES)

M./Mme: Prénom: Nom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Pays:

Téléphone: Télécopieur:

désire une chambre [] single [] double

à l'hôtel: [] premier choix

[] deuxième choix

[] troisième choix

Nombre de nuitées: []

Date d'arrivée: Date de départ:

Remarques spéciales:

DATE: SIGNATURE:

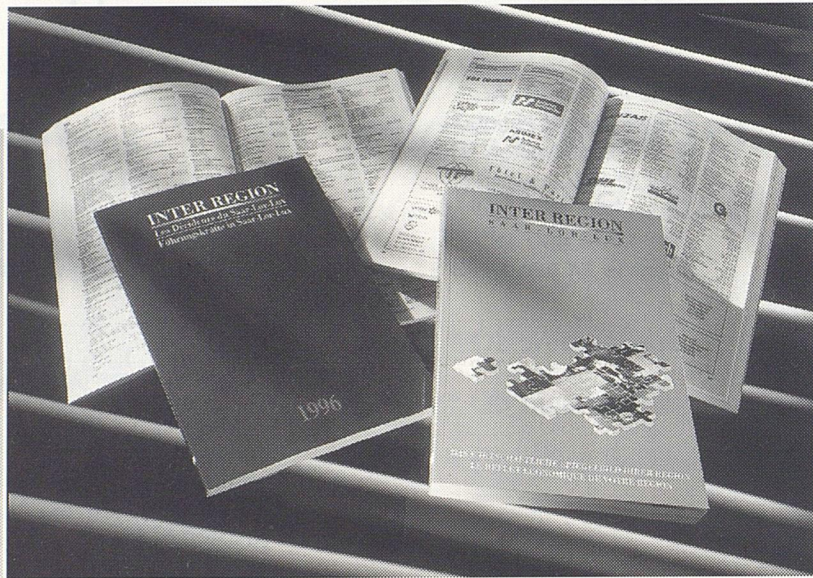
Liste d'hôtels

HOTELS	PRIX (en LUF)	
	Single	Double
Hôtel Sofitel	4.550	5.550
Hôtel Inter-Continental	4.500	5.000
Hôtel Atrium	3.680	4.680
Parc Hôtel	3.500	4.300

Tous les prix sont par jour, petit-déjeuner, taxes et services compris. Les frais d'hôtel des participants seront à leur charge. Ces frais ne seront pas remboursés par la Commission européenne.

INTER REGION

S A A R - L O R - L U X



Pour tous vos besoins d'information ou de communication avec les professionnels, Editus Luxembourg S.A. dispose d'outils adaptés.

En effet, Editus Luxembourg S.A., éditeur des annuaires officiels des P & T Luxembourg, publie des informations précises et complètes sur plus de 13.900 entreprises du Saar-Lor-Lux dans son annuaire **l'Inter-Région**.

La Nouvelle Édition vient de Paraître.

Elle sera distribuée gratuitement à plus de 17.500 exemplaires à vos clients, fournisseurs et partenaires.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous savez, comme nous, que le succès des entreprises est le fruit du travail des femmes et des hommes qui l'animent.

C'est pourquoi, nous vous proposons pour la première fois, l'annuaire des "Décideurs du Saar-Lor-Lux".

Vous y retrouverez l'organigramme de plus de 13.900 entreprises de la région Saar-Lor-Lux, avec au total quelques 30.000 nominatifs et la description du poste qu'ils occupent.

Cet annuaire est disponible à la vente dans nos services.

Toutes ces données sont également disponibles sur **Minitel**:
code 3617 Inter Region.

Cela vous donnera accès à un nouveau service ouvert aux professionnels et aux entreprises, le 3617 **EUROBUSINESS**.

Um Ihren Bedarf an Informationen über Fach- und Führungskräften zu decken, stellt Ihnen Editus Luxembourg S.A. die geeigneten Instrumente zur Verfügung.

Editus Luxembourg S.A., Herausgeber der offiziellen Telefonbücher der P & T Luxembourg, veröffentlicht genaue und komplette Informationen über mehr als 13.900 Unternehmen, im Verzeichnis **Inter-Region**.

Die Neue Ausgabe ist erschienen.

Mit einer Auflage von mehr als 17.500 Exemplaren wird es kostenlos an Ihre Kunden, Lieferanten und Partner verteilt.

Wenn Sie mehr Auskünfte erhalten möchten, setzen Sie sich mit uns in Verbindung.

Sie wissen, so gut wie wir, daß, der Erfolg eines Unternehmens abhängig von der Leistung der dort arbeitenden Frauen und Männern ist.

Dafür, schlagen wir Ihnen das Nachschlagewerk "Führungskräfte in Saar-Lor-Lux" vor.

Sie erhalten das Organigramm von mehr als 13.900 Unternehmen in der Großregion Saar-Lor-Lux, und zwar insgesamt ca. 30.000 Namen mit genauen Angaben zur Funktion der jeweiligen Personen in den Unternehmen.

Dieses Nachschlagewerk ist im Verkauf in unserer Gesellschaft.

Die gesamten Informationen sind auf **Minitel** verfügbar:
3617 **INTER REGION**

(auch zugriffbar von Deutschland, Belgien und Luxemburg)
Es ermöglicht Ihnen der Zutritt zu einem interaktiven Service für Gewerbetreibende und Unternehmen, 3617 **EUROBUSINESS**.

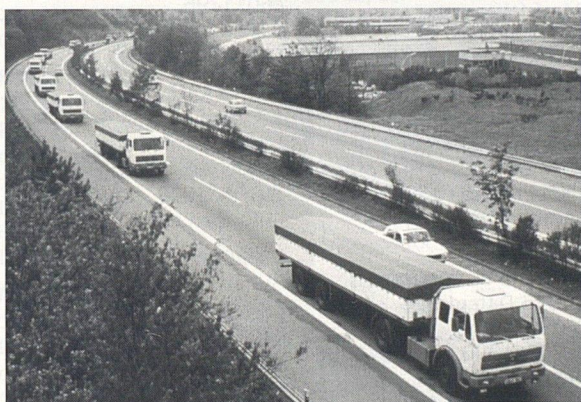


Editus Luxembourg S.A.

28, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg Tél.: +352 49 60 51 Fax: +352 49 60 56

Transports:**Contrats-types pour le transport routier**

Le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer de la République Française a publié au Journal Officiel de la République Française, dans les années 1986-1992, une série de décrets portant approbation de divers contrats-types pour le transport routier, sur le territoire français, de marchandises pour le compte d'autrui.



Estimant que ces contrats-types constituent une excellente base pour la rédaction de contrats de transports individualisés, le Service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises intéressées des copies de contrats-types couvrant les domaines suivants:

- ① • la location d'un véhicule industriel avec conducteur pour le transport routier de marchandises (1986); ✓
- ② • le transport routier de marchandises périssables sous température dirigée (1988); ✓
- ③ • le transport routier d'animaux vivants (1988); ✓
- ④ • le transport routier de marchandises applicables aux envois de trois tonnes et plus pour lesquels il n'existe pas de contrat-type spécifique (1988); ✓
- ⑤ • le transport routier en véhicule-citerne; ✓
- ⑥ • le transport terrestre de marchandises applicables aux envois de moins de trois tonnes pour lesquels il n'existe pas de contrat-type spécifique (1988); ✓
- ⑦ • le transport routier d'objets indivisibles (1990); ✓
- ⑧ • le transport routier de véhicules roulants (1990); ✓
- ⑨ • le transport routier de fonds et de valeurs (1992). ✓

Une copie de ces contrats-types peut être obtenue en téléphonant au Service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

A votre service

imprimerie HENGEN

OFFSET • PHOTOCOMPOSITION • CRÉATION
14, rue Robert Stumper • L-1018 LUXEMBOURG
Boîte postale 1825 • Tél. 48 71 63 • Fax 40 46 18

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/05/96.

AUTHENTIC S.à.r.l.

80, route de Longwy
L-8060 Bertrange
c6040/96
09/05/1996 - 08/08/1996
Transformation immobilière

BEBEBULLE S.à.r.l.

128, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
c6022/96
15/04/1996 - 14/07/1996
Déménagement

BIFF CONFORT S.à.r.l.

L-4936 Bascharage/Biff
c5036/95
23/09/1995 - 22/09/1996
Cessation totale

BOUDOIR ROSE S.à.r.l.

26-28, rue de Luxembourg
L-6450 Echternach
c6000/96
15/03/1996 - 14/03/1997
Cessation totale

BOUTIQUE MEKNES S.à.r.l.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c6006/96
23/03/1996 - 22/03/1997
Cessation totale

CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH

16, Grand'rue, L-8372 Hobscheid
c5016/95
01/08/1995 - 31/07/1996
Cessation totale

CHAUSURES 2000 S.à.r.l.

49, Grand'rue
L-8501 Redange-sur-Attert
c5096/96
01/05/1996 - 31/07/1996
Transformation immobilière

CHAUSURES SCHOMER S.A.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 Esch/Alzette
c5095/96
17/02/1996 - 16/02/1997
Cessation totale

COLISEE PRET-A-PORTER

RENE KIEFFER S.à.r.l.
14, avenue de la Gare
L-4131 Esch-sur-Alzette
c6018/96
16/03/1996 - 15/03/1997
Cessation totale

DASBOURG Paul

13, Grand'rue
L-777 Bissen
c5017/95
31/07/1995 - 30/07/1996
Cessation totale

DECKER MODES S.à.r.l.

13, Grand'rue
L-6730 Grevenmacher
c6041/96
10/05/1996 - 09/08/1996
Déménagement:
20, Grand'rue,
L-6730 Grevenmacher

DESPELER Mireille

26, rue Massen
L-9907 Troisvierges
c5072/95
13/11/1995 - 12/11/1996
Cessation totale

FISCHBACH ALIX

13, route de Pétange
L-4645 Differdange
c6039/96
29/05/1996 - 28/08/1996
Déménagement:
13, rue de Pétange,
L-4645 Niedercorn

GRILLI Giovanni

111-113, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5056/95
18/10/1995 - 17/10/1996
Cessation totale

HELITRONIC S.à.r.l.

45, rue G.D. Charlotte
L-7520 Mersch
c6020/96
25/03/1996 - 24/06/1996
Déménagement:
30, rue Hurkes,
L-7591 Beringen

HEUSKIN Pierre

51, rue G.D. Charlotte
L-7520 Mersch
c6015/96
01/03/1996 - 28/02/1997
Cessation totale

HOFFMANN Rodolphe

61, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c5001/95
01/10/1995 - 30/09/1996
Cessation totale

HOLTZ Eugénie épouse Diederich

23, rue Joseph Wester
L-4349 Esch/Alzette
c5079/95
01/12/1995 - 30/11/1996
Cessation totale

HOME DESIGN Secs

13, rue Guillaume
L-9046 Ettelbruck
c5066/95
22/11/1995 - 21/11/1996
Cessation totale

KRIER Cathérine

13, rue de l'Eglise
L-6186 Gonderange
c5057/95
18/11/1995 - 17/11/1996
Cessation totale

KUGENER Margot

4, rue de Brabant
L-9213 Diekirch
c6026/96
12/04/1996 - 11/07/1996
Déménagement:
16, rue St. Antoine,
L-9205 Diekirch

LA MAISON DU SON S.à.r.l.

40, avenue de la Gare
L-4130 Esch/Alzette
c6011/96
01/03/1996 - 28/02/1997
Cessation totale

LAETITIA S.à.r.l.

27, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c6030/96
22/05/1996 - 21/05/1997
Cessation totale

LANNERS Jean

56, avenue de la Liberté
L-1940 Luxembourg
c6009/96
01/03/1996 - 28/02/1997
Cessation totale

LAUER-GARCIA SOTO Juliana

22, rue Nothomb
L-2232 Luxembourg
c5070/95
02/11/1995 - 01/11/1996
Cessation totale

LECOQ José

28-30, Grand'rue
L-9530 Wiltz
c5084/95
02/05/1996 - 01/08/1996
Déménagement:
45, Grand'rue, L-9530 Wiltz

LEVANTE S.à.r.l.

10, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
c5008/95
15/07/1995 - 14/07/1996
Cessation totale

MAISON BRAUN SOEERS

Société familiale
184, avenue de la Gare
L-4531 Obercorn
c4062/95
01/07/1995 - 30/06/1996
Cessation totale

MAISON CERF S.à.r.l.

5, rue Barblé
L-1210 Luxembourg
c4073/95
01/07/1995 - 30/06/1996
Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à.r.l.

23, rue St. Sébastien
L-3752 Rumelange
c5012/95
01/10/1995 - 30/09/1996
Cessation totale

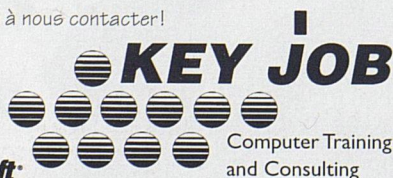
Gagnons ensemble !

Comme dans le conte du lièvre et du hérisson, ce ne sont pas toujours les plus rapides qui gagnent la course, mais les plus futés. Le secret du petit hérisson? Faire appel à un fidèle compagnon qui attendait déjà à l'arrivée. Vous aussi, faites confiance à un partenaire qualifié pour gagner la course contre des logiciels toujours plus performants. Plus de 2000 jours de formation dispensés à 5000 utilisateurs en 1995 ne sauraient mentir.



A deux, nous arriverons plus vite à destination !

N'hésitez pas à nous contacter!



Microsoft
SOLUTION PROVIDER
Authorized Training Center

Formations en :

Excel • Word • Access
PowerPoint • I-2-3 • WordPro
NT • Novell • WordPerfect
Visual Basic • C++ • AS/400...

65, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
Tél.: 49 06 09
Fax: 49 06 70

MAMAN & MOI S.à.r.l.

Shopping Center Belle Etoile
L-8050 Bertrange
c6051/96
14/05/1996 - 13/08/1996
Déménagement: dans la
nouvelle Belle Etoile

MARELLI Edouard & Cie s.e.c.s

39, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c5018/95
14/09/1995 - 13/09/1996
Cessation totale

MARIE ODILE S.à.r.l.

21A, centre Aldringen
L-1118 Luxembourg
c5020/95
27/07/1995 - 26/07/1996
Cessation totale

MARIE T S.à.r.l.

26, place de la Gare
L-1616 Luxembourg
c6032/96
15/04/1996 - 14/07/1996
Déménagement:
50, Grand' rue,
L-1660 Luxembourg

MEHRABKHANI Abbas

14, rue de la Libération
L-4210 Esch/Alzette
c5024/95
10/09/1995 - 09/09/1996
Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

21, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
c5024/95
10/09/1995 - 09/09/1996
Cessation totale

MJ COLLECTIONS S.A.

5, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c6049/96
14/05/1996 - 13/05/1997
Cessation totale

MONVILLE Jean René

27, Grand' rue
L-6630 Wasserbillig
c6037/96
04/05/1996 - 03/05/1997
Cessation totale

MULLER Jules

5, rue des Ecoles
L-3461 Dudelange
c5060/95
28/10/1995 - 27/10/1996
Cessation totale

MULTIMEDIALAND S.à.r.l.

29, rue Laach
L-7681 Waldbillig
c5021/95
12/08/1995 - 11/08/1996
Cessation totale

NOUVEAU RIFIFI LUXEMBOURG S.à.r.l.

14, Grand rue
L-1660 Luxembourg
c6042/96
02/05/1996 - 01/08/1996
Déménagement

NOUVEAUX MEUBLES ARCADES S.à.r.l.

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven
c5080/95
01/12/1995 - 30/11/1996
Cessation totale

NOUVELLE HECRO II S.à.r.l.

33, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c5052/95
02/12/1995 - 01/12/1996
Cessation totale

NOUVELLE SOCIETE CHAUSSURES

IERACE Sàrl
1, rue de la Gare
L-3839 Schifflange
c6043/96
27/04/1996 - 26/07/1996
Transformation immobilière

ORIENT EXCLUSIVITE S.à.r.l.

Centre Commercial
BRICOBOS
Niederanven
c5050/95
21/10/1995 - 20/10/1996
Cessation totale

PARK MUSIC S.à.r.l.

13, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
c6028/96
06/04/1996 - 05/04/1997
Cessation totale

PARK MUSIC S.à.r.l.

2, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg
c6028/96
06/04/1996 - 05/04/1997
Cessation totale

QUELLE S.à.r.l.

90A, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c6033/96
29/04/1996 - 28/04/1997
Cessation totale

RASQUIN Marie

5-7, rue de la Fontaine
L-9521 Wiltz
c4042/95
01/08/1995 - 31/07/1996
Cessation totale

SABRINE II S.à.r.l.

35, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c6035/96
09/05/1996 - 08/08/1996
Transformation immobilière

SCHMITZ-HERMES Fernand

32-34, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
C5009/95
15/07/1995 - 14/07/1996
Cessation totale

SCHOLTES Marie-Louise

20, avenue de la Gare
L-4131 Esch/Alzette
c5006/95
15/07/1995 - 14/07/1996
Cessation totale

SCHROELL André

9, rue du Fossé
L-1536 Luxembourg
c5025/95
15/09/1995 - 14/09/1996
Cessation totale

SONNTAG Renée

49, boulevard G.D. Charlotte
L-1331 Luxembourg
C5031/95
20/09/1995 - 19/09/1996
Cessation totale

SPORTIV MODE MASCULINE S.à.r.l.

22, Grand' rue
L-1660 Luxembourg
c5099/96
17/02/1996 - 16/02/1997
Cessation totale

SPORTS 59 S.à.r.l.

59, Grand' rue
L-1661 Luxembourg
c6038/96
23/04/1996 - 22/04/1997
Cessation totale

SPUERBEX S.à.r.l.

21, rue Chimay
L-1333 Luxembourg
c6045/96
13/05/1996 - 14/05/1997
Cessation totale

THILL MARIE

119, avenue de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c6050/96
17/05/1996 - 16/05/1997
Cessation totale

VIVANI Bruna

86, route de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c5034/95
02/01/1996 - 01/01/1997
Cessation totale

WIETOR Monique

6, boulevard de Verdun
L-2670 Luxembourg
c6029/96
06/04/1996 - 05/04/1997
Cessation totale

YAGHMA Reza

107, rue de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c5013/95
05/08/1995 - 04/08/1996
Cessation totale

ZITA MODES S.à.r.l.

90, Grand' rue
L-9051 Ettelbruck
c6018/96
16/03/1996 - 15/03/1997
Cessation totale



•
•
•
•

Une gamme de copieurs et fax
à la pointe du progrès

Un programme mondial
de recyclage



respect de
l'environnement



**FELTEN-
STEIN**

14, RUE DES JONCS
Z.I. RONNEBOESCH
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

**FAITES UNE CROIX
SUR LA POLLUTION.**



Pour le transport de vos marchandises, faites appel au chemin de fer. Ecologique, ponctuel, le train est également le moyen le plus sûr pour le transport de marchandises lourdes ou dangereuses. Quant au développement de l'usage des conteneurs, il permet de combiner efficacement le rail et la route. Et ce, pour le plus grand respect de l'environnement.



EEN ZUCH AN D'ZUKUNFT

Institution d'un marché des changes au Maroc

La Chambre de Commerce porte à la connaissance des intermédiaires agréés, qu'à compter du **2 mai 1996**, un marché des changes est institué au Maroc. Une circulaire, ayant pour objet de définir l'organisation et le fonctionnement de ce marché et de préciser les modalités d'achat et de vente de devises, est à la disposition des personnes intéressées à la Chambre de Commerce auprès de Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

Tacis:

Stages dans les entreprises de l'Europe de l'Ouest

Le programme "Initiative de Productivité" offre des stages d'environ trois mois à des cadres dirigeants russes dans des entreprises d'accueil en Europe de l'Ouest. Celles-ci peuvent en retirer comme avantage la création ou l'extension de leur réseau de contacts d'affaires dans la Fédération de Russie.

Le programme est financé par la Commission européenne et prend en charge tous les frais de sélection des candidats, leur préparation par des séminaires adaptés, les voyages, assurance et frais de séjour. Les entreprises d'accueil prennent soin de l'organisation du stage et du suivi des candidats dans leur parcours d'initiation à nos méthodes de gestion.

Les candidats peuvent être **proposés** soit par des entreprises russes, **soit par des entreprises de l'Europe de l'Ouest.**

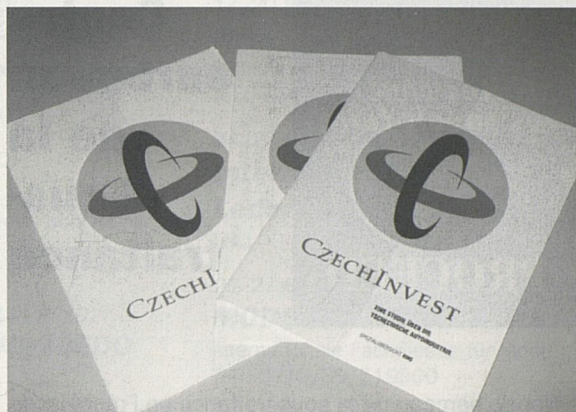
Pour tout renseignement sur ce programme, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Industrie électrique et électronique en Pologne

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres qu'une conférence sur les investissements étrangers et les coopérations dans l'industrie électrique et électronique en Pologne aura lieu à Mikolajki (200 km au nord de Varsovie), **les 28 et 29 juin 1996.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Brochures sur le secteur de l'industrie tchèque



La Chambre de Commerce a le plaisir d'annoncer qu'elle tient à la disposition de ses membres des brochures concernant le secteur électronique, mécanique et automobile en République tchèque.

Les brochures peuvent être commandées auprès de Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Banque Mondiale:

Conférence pour les investisseurs en Ukraine

La Banque Mondiale organisera en collaboration avec le gouvernement ukrainien une conférence visant à promouvoir les opportunités d'investissement en Ukraine.

Pour de plus amples renseignements sur cette conférence, qui est gratuite, veuillez contacter Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Protêts

Abonnement annuel

- LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)
- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes **mensuelles** des protêts
- + b) listes **mensuelles** des ordonnances de référé-provision

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures
Tél. 22 68 22 = matin si possible



Proceed:

Salon Centre européen de la Sous- traitance

Nancy, berceau de la sous-traitance en France avec la création de la 1^{ère} Bourse de la Sous-Traitance en 1961, puis du Midest en 1971, sera du **22 au 25 octobre** prochain, le siège du Salon Centre européen de la Sous-Traitance: Proceed.

Un temps fort de 4 jours pour concentrer ses rendez-vous dans un lieu unique qui rassemble les PME et PMI les plus compétentes et les plus dynamiques du Grand Est, 4 jours pour réunir donneurs d'ordres et sous-traitants, 4 jours pour multiplier les contacts, accroître ses performances, étendre son savoir-faire!

228 exposants en 1993 270 en 1994

3 370 visiteurs en 1994 4 000 en 1994

Si vous êtes intéressés par Proceed, faites le savoir:

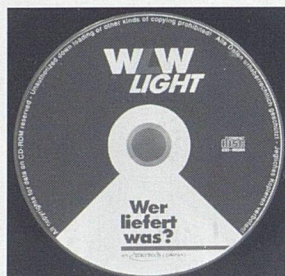
- soit à la BSTE à Nancy, tél.: 00 33 83 36 71 64
- soit à la CCI de Meurthe-et-Moselle à Nancy, M. Alain EVEN, tél.: 00 33 83 85 54 63.

"Wer liefert was" étend sa zone d'influence aux pays d'Europe Centrale

25.000 entreprises d'Europe Centrale, de Slovénie, de Slovaquie, de Croatie et de la République tchèque viennent s'ajouter aux 184.000 sociétés d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg répertoriées dans l'édition imprimée et dans l'édition électronique du CD-Marketing de "Wer liefert was".

Le CD-Book reprend les volumes sur écran ordinateur et permet de visualiser d'une façon nettement plus rapide et plus pratique toutes les données reprises dans l'édition classique.

Le CD-Marketing est un outil précieux pour rechercher, étoffer ou établir des données de clientèle ou de prospects.

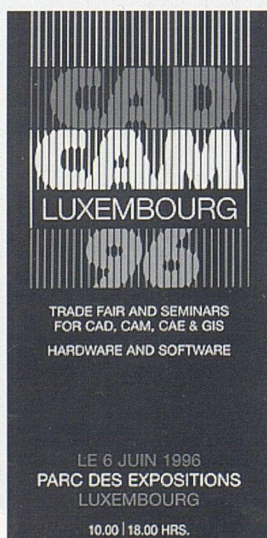


D'autre part, "Wer liefert was" vient de sortir le "WLW-Light", une version concentrée qui donne accès aux principaux renseignements repris dans le CD-Book.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter "Wer liefert was", 1-3 avenue des Pagodes, B-1020-Bruxelles, tél.: (32-2) 245.22.28, fax: (32-2) 245.62.13.

Parc des Expositions:

Cad Cam Luxembourg 6 juin 1996



Jeudi, le 6 juin 1996 aura lieu au Parc des Expositions de Luxembourg le Salon Cad Cam Luxembourg.

Ce salon professionnel de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur s'adresse aux responsables des départements ingénierie des grandes entreprises et aux PME ainsi qu'aux architectes et dessinateurs.

Le salon sera ouvert de 10 à 18 heures.

Pour tout complément d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Luc Paeme, Les Halles de Courtrai, chaussée de Tournai 216, B-8500 Courtrai, tél.: (32-56) 20.40.00, fax: (32-56) 21.79.30.

Messen und Ausstellungen Juli und August 1996

1.- 3.7.1996 - BIRMINGHAM (GB)

FIREPLACE

Internationale Ausstellung für Öfen und Kamine
Tel.: 0044/1637/881201

6.- 8.7.1996 - STUTTART (D)

BIJOUTEX

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel
Tel.: 0049/7181/700954

10.-13.7.1996 - LONDON (GB)

Messe für Natur und Gesundheit

Tel.: 0044/181/3476661

13.-15.7.1996 - MÜNCHEN (D)

BIJOUTEX

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel
Tel.: 0049/7181/700954

13.-15.7.1996 - STUTTART (D)

SÜDDEUTSCHER MUSTER-MARKT

Regionale Fachausstellung für kunstgewerbliche Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln
Tel.: 0049/7181/700954

15.-19.7.1996 - KIEV (UKRAINE)

CONSUMER GOODS

Güter für den täglichen Verbrauch
Tel.: 0049/30/8349260

20.-22.7.1996 - MÜNCHEN (D)

SÜDDEUTSCHER MUSTER-MARKT

Regionale Fachausstellung für kunstgewerbliche Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln
Tel.: 0049/7181/700954

26.-28.7.1996 - ESSEN (D)

CDH-ORDERTAGE NRW

Baby-Kind-Junior
Tel.: 0049/211/689288

2.- 4.8.1996 - KÖLN (D)

HERREN-MODE-WOCHE

Internationale Herren-Mode-Messe Köln
Tel.: 0049/211/8210

2.- 4.8.1996 - KÖLN (D)

INTER-JEANS

Internationale Sportswear- und Young-Fashion-Messe Köln
Tel.: 0049/211/8210

4.- 6.8.1996 - DÜSSELDORF (D)

IGEDO DESSOUS/IGEDO BEACH

Igedo Internationale Modemesse
Tel.: 0049/211/439601

4.- 7.8.1996 - DÜSSELDORF (D)

CPD

Collections Premieren Düsseldorf
Tel.: 0049/211/439601

6.- 9.8.1996 - MÜNCHEN (D)

ISPO-SOMMER

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode
Tel.: 0049/89/51070

9.-11.8.1996 - KÖLN (D)

KIND + JUGEND

Internationale Kinder- und Jugend-Messe Köln
Tel.: 0049/211/8210

10.-12.8.1996 - LEIPZIG (D)

Leipziger Mode Messe

Tel.: 0049/341/6780

10.-12.8.1996 - LEIPZIG (D)

SCHUH MODERN

Schuh modern Leipzig
Tel.: 0049/341/6780

14.-17.8.1996 - LONDON (GB)

West London

Antiquitäten-Messe

Tel.: 0044/1444/482514

15.-17.8.1996 - STOCKHOLM (S)

STOCKHOLM FASHION FAIR

Internationale Modefachmesse
Tel.: 0046/8/7494100

17.-20.8.1996 - MANCHESTER (GB)

BFM

Manchester Möbelmesse
Tel.: 0044/71/7240851

24.-27.8.1996 - OFFENBACH (D)

Internationale

Lederwarenmesse

Tel.: 0049/69/8297550

25.-27.8.1996 - MÜNCHEN (D)

MODE-WOCHE-MÜNCHEN

Internationale Fachmesse für Mode
Tel.: 0049/89/519900

26.-29.8.1996 - GÖTEBORG (S)

MILIJOTEKNIK

Internationale Fachmesse für Umweltschutz
Tel.: 0046/31/7088000

28.8.- 1.9.1996 - HANNOVER (D)

CEBIT HOME

World of Home Electronics
Tel.: 0049/511/890

31.8.- 2.9.1996 - BUDAPEST (H)

BDN BUDAPESTER

MODETAGE

Internationale Textil-, Heimtextil- und Bekleidungsfachmesse
Tel.: 0036/1/2100675

31.8.- 2.9.1996 - LEIPZIG (D)

MIDORA

Leipziger Uhren- und Schmuckmesse
Tel.: 0049/341/6780

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung

(Mme Viviane Hoor,

Tel.: 42 39 39-315).

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

En cas de changement d'adresse,

veuillez bien nous en informer!

CHAMBRE DE COMMERCE

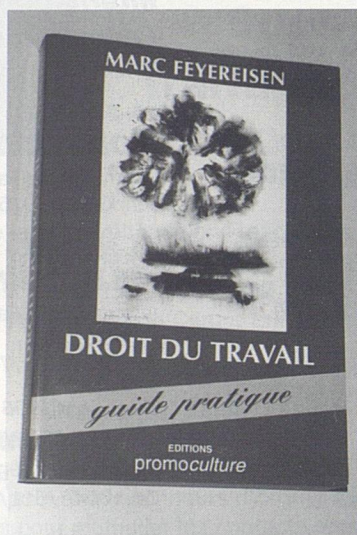
L-2981 Luxembourg

M. Francis Schütz

Tél.: 42 39 39-252

Fax: 43 83 26

Le Droit du Travail écrit par Marc Feyereisen, Directeur-Adjoint à l'Inspection du Travail et des Mines



Les éditions Promoculture viennent de publier un nouvel ouvrage sur le Droit du Travail au Grand-Duché de Luxembourg: "Droit du Travail - Guide Pratique".

Ce guide pratique, d'une utilisation simple, s'adresse à toute personne liée par un contrat de travail, soit en tant que patron, soit en tant que salarié.

L'ouvrage a comme objectif de traiter les sujets que les parties liées par un contrat de travail risquent de rencontrer quotidiennement depuis la période d'essai jusqu'à la résiliation définitive.

Aux fins de faciliter la tâche journalière des personnes concernées, ce nouveau livre des éditions Promoculture fait un relevé des textes les plus souvent sollicités, en donne un certain nombre d'explications, détaille la jurisprudence dominante par rubriques et contient de nombreux modèles de contrats et de lettres (contrats d'engagement, lettres de licenciement, etc...)

Tout employeur, ainsi que tout salarié, doit être conscient que le droit du travail est très formaliste et requiert à de nombreuses reprises un écrit sous réserve de diverses sanctions, soit civiles, soit pénales, qui peuvent se révéler très coûteuses.

Ne désirant pas rendre la matière trop complexe, cet ouvrage est destiné à solutionner les incidents courants en facilitant ainsi la vie quotidienne de toutes les parties concernées.

"Le droit du Travail - Guide Pratique" comporte 316 pages au format 165 x 240 mm, et coûte 1.480.- LUF.

Il est disponible dans toutes les librairies, ou à défaut directement chez l'éditeur: Editions Promoculture, B.P. 1142, L- 1011 Luxembourg, C.C.P. N° 87236-33.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère du Travail

Protocole d'accord portant prorogation et amendement de la convention collective de travail pour les transports professionnels de marchandises par route conclu entre les syndicats FNCTTFEL/ACAL, FCPT, LCGB et OGB-L, d'une part, et la Confédération du Commerce, Groupement Transports, d'autre part. (1878)

Ministère des Transports

Transposition de la directive 91/439/CEE du Conseil, du 29 juillet 1991, relative au permis de conduire

1) avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

2) projet de règlement ministériel sur les matières des examens en vue de l'obtention d'un permis de conduire

3) projet de règlement ministériel modifiant le règlement ministériel du 29 mai 1992 déterminant l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs de véhicules automoteurs. (1879)

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 30 janvier 1983 portant acceptation de certains règlements annexés à l'accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque des équipements et pièces de véhicules à moteur. (1882)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant certaines dispositions d'exécution en matière d'imposition des salariés et des pensionnés. (1880)

Ministère de la Promotion Féminine

Projet de loi concernant l'institution d'un congé pour raisons familiales. (1881)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement du Gouvernement en Conseil relatif à la marque nationale des eaux-de-vie naturelles. (1883)

Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

Projet de loi portant modification des articles 2, 12, 22 et 26 de la loi du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement. (1884)



TECHNICAL FIRE PROTECTION SARL.

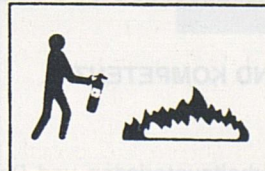
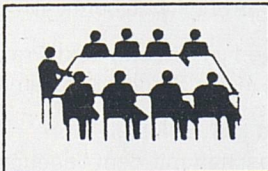
Zone Industrielle Fausermillen - L-6689 Mertert

Seminarprogramm

(in deutscher, französischer oder englischer Sprache)

1. Löschen mit dem Feuerlöscher
Theorie und Praxis
2. Ausbildung zum Brandschutzbeauftragten
Basis oder Führungsebene
3. Ausbildung zum Evakuierungsleiter
4. Ausbildung zum Evakuierungshelfer
5. Bauliche Brandschutzmaßnahmen nach DIN 4102
für Architekten, Ingenieure und sonstige Führungskräfte im Baugewerbe

Seminare in Theorie und Praxis, in unseren modernen Schulungsräumen, auf dem neuesten Wissensstand und unter Berücksichtigung der aktuellen Gesetzesgrundlagen.



Tel. 74 92 73-1 & Fax 74 86 95

Séminaires ayant lieu à la Chambre de Commerce au mois de juin

LA CONDUITE EFFICACE DE REUNIONS

Droit d'inscription:

4.800.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Date:

Mercredi 5 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

TECHNIQUES DE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION

Droit d'inscription:

8.000.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Dates:

Jeudi 6 et vendredi 7 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

KUNDEN BESCHWEREN SICH - REKLAMATIONEN RICHTIG BEHANDELN

Teilnahmegebühr:

8.000.- Franken, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

Montag, den 10. und Dienstag, den 11. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

LE RECOUVREMENT DE CREANCES

Droit d'inscription:

4.800.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Date:

mercredi 12 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures.

LA DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

Droit d'inscription:

9.500.- LUF, (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Dates:

jeudi 13 et vendredi 14 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

MIT FREUNDLICHKEIT UND KOMPETENZ ÜBERZEUGEN

Teilnahmegebühr:

4.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

Montag, den 17. und Dienstag, den 18. Juni 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

PRAKTISCHE MENSCHENKENNTNIS

Teilnahmegebühr:

9.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

Donnerstag, den 20. und Freitag, den 21. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

LEISTUNGS- UND ARBEITSQUALITÄTS- STEIGERUNG DURCH SYSTEMATISCHE MITARBEITERBEFRAGUNG

Teilnahmegebühr:

5.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 1 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen.

Datum:

Mittwoch den 26. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

TFP - SEMINARE IN MERTERT



Die junge, aber schon bestbekannte luxemburger Firma "TECHNICAL FIRE PROTECTION SARL" stellte, im Beisein zahlreicher Gäste aus Politik und Wirtschaft, ihre neuerbauten Seminarräume in der zone industrielle Fausermillen in Mertert vor.

Die TFP-Brandschutzexperten, die als einzige Firma in Luxemburg fast die ganze Produkt- und Dienstleistungspalette im Brandschutz anbieten, konnten mit ihrem neuen Seminarprogramm nun eine wichtige Lücke in ihrem Sortiment schließen.

Wie der Geschäftsführer, Herr Jürgen Werth betonte, war dies aber auch eine Reaktion auf die durch das Inkrafttreten des Brandschutzgesetzes für öffentliche Gebäude, und das zu erwartende Brandschutzgesetz für den privaten Bereich auftretende Nachfrage, nach den vom Gesetzgeber vorgeschriebenen Ausbildungen im Brandschutzbereich.

Diese Ausbildungen in Theorie und Praxis bietet nun die Firma TFP in ihrem Seminarprogramm an.

Angeboten werden zum Beispiel:

- Basislehrgang "Löschen mit dem Feuerlöscher"
- Ausbildung zum Brandschutzbeauftragten
- Ausbildung zum Evakuierungsleiter usw.

Die Geschäftsleitung wies darauf hin, daß man stolz sei, mit diesem Geschäftskonzept mittlerweile 16 Arbeitsplätze geschaffen zu haben.

S-MultiLine



**Ech maache mir
d'Liewen méi einfach,**

**well ech hun méng Bank
bei mir um Büro.**

“En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur, grâce au logiciel S-MultiLine. Cela me permet d’agir plus rapidement et de réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m’en passer. C’est un véritable outil de travail.”

*Roland Kieffer
Directeur financier*

ELECTRONIC BANKING
mécht viles méi einfach.

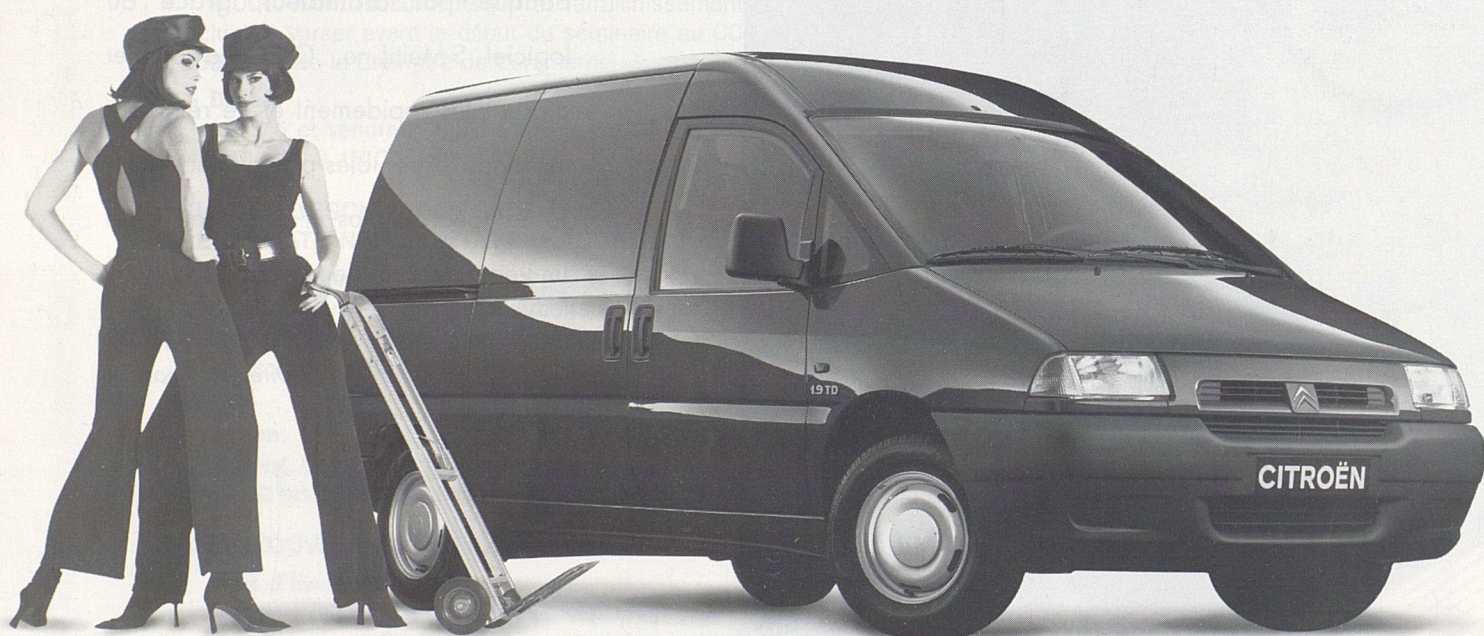


SPUERKEESS



Jumpy.

Le nouveau prêt-à-porter de Citroën.



4m³, charge utile 740 kg.

Plus de volume, oui. Un camion, non. La solution?

Le nouveau Citroën Jumpy. Avec son volume de

4 m³, ses 740 kg de charge utile conducteur non

compris, une hauteur intérieure de 1,4 m et une

largeur entre les passages de roues de 1,22 m, il se

taille une belle place parmi les véhicules utilitaires.

Le Citroën Jumpy est également conçu comme une

berline. Il en possède l'élégance, le confort et le

niveau d'équipement.

Prix: 519.520 F

Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous.

CITROËN JUMPY

Etoile Garage

L-2557 Luxembourg - 40.22.66

Garage Clerbaut

L-5481 Wormeldange - 76.82.65

Garage Neugebauer

L-8422 Steinfort - 39.00.29

Etoile Garage

L-4026 Esch-sur-Alzette - 55.01.55

Garage Kappweiler et Kramp

L-7531 Mersch - 32.96.46

Garage Weidig

L-3515 Dudelange - 51.91.90

Etoile Garage

L-2663 Senningerberg - 34.01.67

Garage Lahyr

L-5750 Frisange - 66.10.06

Garage des 3 Frontières

L-4702 Petange - 65.10.10

Mouvement de la population

1995: Poursuite de la forte croissance démographique

Une immigration nette toujours très importante (+4.600) ainsi qu'un excédent des naissances sur les décès (+1.600), ont permis en 1995 un accroissement de la population de quelque 6.200 habitants. De 406.600 au 1^{er} janvier 1995, la population de résidence passe à 412.800 au 1^{er} janvier 1996 (+1.52%).



Naissances

Le nombre de naissances recule très légèrement de 5.451 en 1994 à 5.421 en 1995 (-0.6%). Le taux de natalité s'élève à 13.2% et, d'après nos premières estimations, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteindrait 1.68 enfants par femme (1.72 en 1994).

Décès

Par rapport à 1994, le nombre de décès ne varie pratiquement pas (3.800 en 1994, 3.797 en 1995). En 1995, le taux de mortalité s'élève à 9.3%.

Les chiffres pour 1995 confirment la faible mortalité infantile enregistrée en 1994. Le taux afférent s'élève à 5.5%.

Solde naturel

Le taux d'accroissement naturel global est de 4.0%. Chez les nationaux, l'excédent des décès sur les naissances passe de 80 à 144. Le solde naturel reste largement positif dans la population étrangère, où le nombre de naissances dépasse de 1.768 celui des décès.

Nuptialité et divortialité

D'après les données transmises au STATEC par les administrations communales, le nombre de mariages subit, après le recul observé en 1994 (-1.1%), une chute de 11.8%. Le nombre de divorces prononcés devant les tribunaux est en hausse de quelque 3.9%.

Indices des prix harmonisés intérimaires dans l'UE

Seconde place pour le Luxembourg en mars

Les indices de prix à la consommation harmonisés intérimaires ont été créés dans le but d'évaluer la convergence des économies des Etats membres de l'UE en matière de prix, en vue de la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire.

Fondés sur les indices des prix à la consommation nationaux, dont certaines catégories de dépenses ont été exclues et d'autres incluses pour améliorer la comparabilité, ils constituent, malgré leur couverture plus restreinte, une meilleure base pour l'évaluation de la convergence.

En termes d'indices harmonisés intérimaires, l'inflation annuelle (mesurée sur 12 mois) dans l'UE s'est située à 2.7% en mars comme en février.

Après avoir occupé la première place en février, le Luxembourg ne se situe plus, en mars, qu'au deuxième rang, avec un taux d'inflation de 1.3%. Il est précédé par la Finlande (1.1%) et suivi de près de l'Allemagne (1.4%), de la Suède et des Pays-Bas (1.5%). La Belgique (1.7%) occupe le sixième rang, la France (2.5%), autre partenaire commercial important du Luxembourg, le onzième rang.

Suite à la pression des prix des produits pétroliers, le taux d'inflation national du Luxembourg a atteint 1.5% en avril; on doit donc supposer que sa position relative va continuer à se détériorer.

La stabilité des prix constitue un des quatre critères de convergence prévus au traité sur l'Union européenne.

Un Etat membre satisfait à ce critère lorsque son "taux d'inflation moyen, observé au cours d'une période d'un an avant l'examen, ne dépasse pas de plus de 1.5% celui des trois Etats membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix".

Tout comme en février, 10 pays satisferaient actuellement à ce critère (appliqué pour la période d'avril 1995 à mars 1996), à savoir la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique. L'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche, la France, le Danemark, l'Irlande et la Suède.

EURO REGIO PARTNERS

Le Salon Industriel de la Coopération au cœur de l'Europe

7 & 8 Novembre 1996

au Centre d'Expositions et de Conférences des F.I.L.



ARBED
GROUPE

GROUPE

SOMMER ALLIBERT


DELPHI
Automotive Systems


SOUS - TRAITANCE
DG XXIII

CHAMBRE DE COMMERCE

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG


INTERPRISE
COMMISSION EUROPÉENNE
DG XXIII

Sous le haut patronage du:

Ministère de l'Économie
Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme
Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération


EURO INFO CENTRE

Dans le cadre du Programme *INTERPRISE* soutenu par la Direction Générale XXIII de la Commission Européenne (Politique d'Entreprise) et destiné à encourager les alliances et les rapprochements entre PME dans les pays membres de l'Union européenne, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - dans le cadre de ses activités d'*EURO INFO CENTRE* - organisera les 7 et 8 novembre 1996, en collaboration avec ses partenaires de sept autres pays européens, une bourse de coopération interrégionale et internationale visant à favoriser et à générer des contacts entre les petites et moyennes entreprises luxembourgeoises et celles provenant de différentes régions en Europe.

BUT DE LA MANIFESTATION

Dans le contexte du Grand Marché Intérieur désormais caractérisé par la globalisation des marchés et le libre-échange qui mettent en avant l'enjeu concurrentiel, les petites et moyennes entreprises qui ont la volonté de rester compétitives doivent opérer des ajustements majeurs dans leur approche de marché.

Les PME régionales implantées au cœur de l'Europe ne peuvent rester à l'écart de cette tendance qui va en s'accroissant et devront désormais jouer la **CARTE DU PARTENARIAT** en se regroupant entre elles pour tirer profit des opportunités offertes par le nouvel Espace Economique Européen.

Dès lors, l'attention attachée aux procédures de coopération "**inter-entreprises**" se révèle être le facteur-clé décisif.

COOPÉRER ENTRE RÉGIONS POUR PALLIER LA CONCURRENCE EN EUROPE

Sous cette impulsion constructive, la manifestation "**EURO REGIO PARTNERS 1996**" entend mettre l'accent sur la coopération comme composante déterminante dans l'expansion des activités entrepreneuriales au-delà de leur marché indigène.

- Améliorer et développer l'esprit de compétitivité des entreprises
- Promouvoir la dimension "externe" des PME
- Conjuguer les complémentarités entre les différents esprits régionaux
- Tisser de nouveaux liens dynamiques
- Rassembler les compétences et le know-how européen
- Stimuler la conquête des marchés étrangers
- Créer et raviver les courants d'affaires transrégionaux

Dans cet esprit, le Projet *INTERPRISE* "**EURO REGIO PARTNERS 1996**" constitue - en tant que salon industriel interrégional des PME - une occasion pour faciliter, encourager et développer la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région SAAR-LOR-LUX et au-delà.

ENTREPRISES ↔ ENTREPRISES

ENTREPRISES ↔ RÉGIONS

RÉGIONS ↔ RÉGIONS

Étalée sur 2 journées, cette initiative comportera la participation active de **8 pays** et l'implication de **12 régions** qui se sont regroupés ensemble dans le but de fournir à leurs entreprises locales des opportunités de rencontres et d'affaires à saisir afin d'étendre leurs activités au niveau interrégional/international:

- ◆ **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**
- ◆ **BELGIQUE** (Wallonie, Flandre & Région de Bruxelles)
- ◆ **FRANCE** (Lorraine)
- ◆ **ALLEMAGNE** (Rhénanie-Palatinat Occidental, Sarre et Hesse)
- ◆ **PAYS-BAS** (Brabant septentrional, Province de Limbourg)
- ◆ **ITALIE** (Vénétie & Lombardie)
- ◆ **RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**
- ◆ **SLOVÉNIE.**

Dans cette optique, l'initiative constitue une réelle opportunité de développement et de promotion de l'investissement industriel. En offrant une large plate-forme d'échanges et de rencontres décisives sur la base de rendez-vous personnalisés, cette bourse de coopération aura pour objet de stimuler les PME régionales à coopérer entre elles et de permettre aux chefs d'entreprise de parvenir à un juste positionnement au sein du grand marché.

PRÉSENTATION DU PROJET

**APPORTER AUX PME
LA CONVICTON DE
POUVOIR FAIRE MIEUX
OU ENCORE PLUS EN
FAISANT APPEL
AUX
COMPLÉMENTARITÉS
DU SAVOIR-FAIRE
ÉLARGI
A L'“ÉCHELON
EUROPÉEN”**

Le Projet INTERPRISE “**EURO REGIO PARTNERS 1996**” est un projet dynamique ayant pour ambition de réunir des entreprises de différentes régions en Europe, afin que celles-ci apprennent à se connaître, échangent leurs expériences et entament des collaborations.

En effet, ce salon industriel constitue le premier carrefour interrégional des PME au cœur de l'Europe et vise à mettre en œuvre la politique communautaire du partenariat qui favorise le développement transfrontalier des PME au sein de l'UE par la pratique de la coopération sans toutes ses formes.

NATURES & TYPES DE COOPÉRATIONS ENVISAGEABLES: (OFFRES, DEMANDES & PARTENARIATS RÉCIPROQUES)

A - GÉNÉRALE:

- ◆ Joints-Ventures
- ◆ Accords réciproques
- ◆ Autres

C - TECHNOLOGIQUE:

- ◆ Échange de savoir-faire et de know-how
- ◆ Assistance technologique
- ◆ Recherche & Développement
- ◆ Transferts de technologies

D - TECHNIQUE:

- ◆ Accords de fabrication
- ◆ Droits de production
- ◆ Conception de produits
- ◆ Sous-Traitances
- ◆ Brevets & Licences
- ◆ Compétences en ingénierie

B - COMMERCIALE:

- ◆ Accords de Marketing
- ◆ Accords de distribution et/ou de point de vente
- ◆ Service Après-Vente
- ◆ Franchise
- ◆ Assistance commerciale
- ◆ Logistique physique
- ◆ Matériel de Fourniture
- ◆ Représentation

E - FINANCIÈRE:

- ◆ Recherche/offre de capital (fonds propres)
- ◆ Cessions/Reprises/Fusions/Acquisition d'une entreprise entière ou en partie
- ◆ Créations d'Entreprises
- ◆ Offre/Recherche de coopération financière générale
- ◆ Participations

SECTEUR ÉCONOMIQUE VISÉ:

*Les Biens d'Équipement Industriel et
la Sous-Traitance
(voir annexe N° 1:
Nomenclature des Activités)*

LE PROGRAMME DE LA MANIFESTATION S'ARTICULE AUTOUR DE 4 AXES STRATÉGIQUES, À SAVOIR:

MERCREDI, LE 6 NOVEMBRE 1996

15h00 Accueil des co-organisateurs

17h00 Accueil des participants

20h00 Réception-Bufferet

1) UNE BOURSE DE COOPÉRATION AVEC DES RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉS ÉTABLIS AU PRÉALABLE

- large diffusion de vos offres/demandes de partenariat dans les différentes régions associées au projet sur base d'un catalogue multilingue (4 langues: français, allemand, néerlandais et italien) tiré en plus de 5.000 exemplaires
- mise à disposition d'espaces coins salons pour assurer la confidentialité des contacts individuels menés (possibilité d'interprétariat sur demande)

JEUDI, LE 7 NOVEMBRE 1996

08h45 Enregistrement des participants

09h30 Présentation des régions partenaires

10h00 Séance officielle d'inauguration

11h00 Pause-café

11h15 Début de la Bourse de Coopération

11h30 Rencontres de travail et séminaires

13h00 Déjeuner

14h30 Rendez-vous d'affaires

18h30 Fin des rencontres

20h30 Dîner officiel

2) L'AGENCEMENT DE L'INFORMATION-ACTION PERMETTANT AUX CHEFS D'ENTREPRISE DE MIEUX DÉFINIR LEURS STRATÉGIES DE MARCHÉ

- déroulement parallèle de séminaires stratégiques sur la pratique de la coopération et de la sous-traitance internationales
- rencontres de travail
- speaker's corner (plateformes d'animation et d'échanges d'expériences)

3) UN SERVICE D'INFORMATION/CONSEILS SUR MESURE GARANTI PAR UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANTS/ CONSEILLERS QUI VEILLERONT À INFORMER, ASSISTER ET GUIDER LES CHEFS D'ENTREPRISE TOUT AU LONG DU DÉROULEMENT DU SALON

- stands d'information/conseil régionaux et communautaires
- démonstration pratique des banques de données européennes
- assistance technique polyvalente et services de conseils sur mesure fournis sur place

VENDREDI, LE 8 NOVEMBRE 1996

09h30 Rendez-vous d'affaires

12h30 Déjeuner

14h30 Rendez-vous d'affaires

18h30 Fin des rencontres et clôture de la manifestation

4) UN PARTENARIAT PROGRESSIF À LONG TERME VISANT À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PAR UN SERVICE DE FOLLOW-UP DANS UNE CONTINUATION DE LEURS ACTIVITÉS DE COOPÉRATION AUSSI APRÈS LA MANIFESTATION.

EURO REGIO PARTNERS 1996



INFORMATIONS PRATIQUES

DATE LES JEUDI 7 & VENDREDI 8 NOVEMBRE 1996

LIEU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ
DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG

**PARKING
& TRANSFERT**

Un parking de 2.500 places permet aux participants désireux de se déplacer en voiture de trouver aisément un stationnement. Pour les personnes arrivant par le train ou l'avion, des transferts en bus sont organisés pour assurer le déplacement entre le Centre de Congrès et l'hôtel au début et à la fin de la journée.

HÉBERGEMENT

En ce qui concerne l'hébergement, un contingent de chambres à un prix avantageux a été réservé auprès de l'HOTEL INTERCONTINENTAL à Luxembourg-Ville. Les entreprises participantes sont priées de renvoyer le formulaire de réservation dûment rempli à l'hôtel.

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
AU CATALOGUE**

LE 30 JUIN 1996

Les fiches d'inscription non retournées à cette date seront uniquement insérées moyennant un addendum.

**DROIT
D'INSCRIPTION**

225 ECU

Ce droit d'inscription au Salon comportera automatiquement pour l'entreprise participante:

- ◆ 1 entrée permanente au Salon
 - ◆ l'insertion d'une offre ou demande de coopération dans le catalogue
 - ◆ l'organisation des rendez-vous personnalisés
 - ◆ la participation aux séances d'information
 - ◆ 2 déjeuners
 - ◆ la réception à l'hôtel (cocktail de bienvenue le 6 novembre)
 - ◆ un Dîner officiel le 7 novembre
 - ◆ les services d'interprétation
 - ◆ l'assistance technique assurée tout au long du déroulement de la manifestation.
- ◆ *Personne accompagnatrice (sans rendez-vous): 150 ECU par personne*
- ◆ *2 ou plusieurs offres/demandes de coopération à insérer au catalogue: 75 ECU par profil*

Pour que votre demande de participation puisse être prise en compte, le règlement du montant total (chèque ou virement) doit impérativement être joint à votre formulaire de participation.

**CONDITIONS DE
PARTICIPATION**

- ◆ Toute entreprise inscrite au catalogue s'engage à être représentée effectivement durant les deux journées de la manifestation.
- ◆ La signature et le renvoi du formulaire d'inscription constituent un engagement définitif qui, pour des raisons d'organisation, ne pourra être ni annulé ni remboursé.
- ◆ Seuls les représentants préalablement inscrits auront la possibilité de participer aux rendez-vous préprogrammés.

Pour toute entreprise intéressée à participer activement à la bourse de coopération ou désirant obtenir des renseignements complémentaires concernant le déroulement pratique de la manifestation, prière de bien vouloir demander le dépliant d'information auprès de l'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG de la Chambre de Commerce / FEDIL, 7, rue Alcide de Gasperi, LUXEMBOURG/KIRCHBERG, Adresse postale: L-2981 LUXEMBOURG, Tél. 42 39 39 - 334 / Fax: 43 83 26 / Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA



EURO REGIO PARTNERS 1996

Les Biens d'Équipement Industriel et la Sous-Traitance
NOMENCLATURE DES SECTEURS RETENUS



Commission Européenne
 DG xxim

I) MÉTALLURGIE ET TRANSFORMATION DES MÉTAUX :

27 A) MÉTALLURGIE :

CODE

- 27.1 Sidérurgie**
- 27.2 Fabrication de tubes**
 27.21 Fabrication de tubes en fonte
 27.22 Fabrication de tubes en acier
- 27.3 Première transformation de l'acier**
 27.31 Étirage
 27.32 Laminage
 27.33 Profilage
 27.34 Tréfilage
 27.35 Ferro-Alliages
- 27.4 Production de métaux non-ferreux**
 27.42 Métallurgie de l'aluminium
 27.43 Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
 27.44 Métallurgie du cuivre
 27.45 Métallurgie d'autres métaux non-ferreux
- 27.5 Fonderies**
 27.51 Fonderie de fonte
 27.52 Fonderie d'acier
 27.53 Fonderie de métaux légers
 27.54 Fonderie d'autres métaux non ferreux
- 28 B) TRAVAIL DES MÉTAUX :**
 (Première Transformation)
- 28.1 Fabrication d'éléments en métal pour la construction (constructions métalliques, charpentes et menuiseries métalliques)**
- 28.2 Fabrication de réservoirs métalliques, de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central et d'autres pièces de tôlerie**
- 28.3 Chaudronnerie-Tuyauterie industrielle**
- 28.4 Forgeage, Estampage-Matriage, Emboutissage-Découpage et Métallurgie des poudres**
 (Deuxième transformation)
- 28.5 Traitement des métaux; mécanique générale**
 28.51 Traitement et revêtement des métaux (protection, peinture, émaillage, anodisation d'aluminium, soudage, etc.)
 28.52 Opérations de mécanique générale
- 28.6 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures et ferrures)**
- 28.7 Fabrication d'autres ouvrages en métaux**
 28.71 Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
 28.72 Fabrication d'emballages métalliques légers
 28.73 Fabrication d'articles en fils métalliques
 28.74 Visserie et boulonnerie, fabrication de chaînes et de ressorts
 28.75 Fabrication d'ouvrages divers en métaux
- 319 Ateliers mécaniques**
- 34 Industrie automobile**
 34.1 Construction de véhicules automobiles et de pièces détachées
 34.2 Construction de carrosseries, de containers, de remorques et de benues
 34.3 Fabrication d'équipements automobiles et accessoires

- 35 Fabrication d'autres matériels de transport**
 35.2 Construction de matériel ferroviaire roulant
 35.4 Fabrication de motos et de bicyclettes
 35.5 Fabrication de matériel de transport n.c.a.

4679 Fabrication générale d'équipements urbains

II) MACHINISMES / ROBOTIQUES AUTOMATISMES INDUSTRIELS : (Fabrication de machines et équipements; fabrication d'équipements électriques et électroniques)

A.1.) MÉCANIQUE :

Mécanique générale, mécanique micro, mécanique grosse, mécanique de précision

- 29.1 Fabrication d'équipements mécaniques**
 29.11 Fabrication de moteurs et turbines
 29.12 Fabrication de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques
 29.13 Fabrication d'articles de robinetterie
 29.14 Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
- 29.2 Fabrication de machines d'usage général**
 29.21 Fabrication de fours et brûleurs
 29.22 Fabrication de matériel de levage et de manutention
 29.23 Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
 29.24 Fabrication d'autres machines d'usage général
- 29.3 Fabrication de machines et tracteurs agricoles**
- 29.4 Fabrication de machines-outils**
- 29.5 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (construction de machines industrielles)**
 29.51 Fabrication de machines pour la métallurgie
 29.52 Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
 29.53 Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
 29.54 Fabrication de machines pour les industries textiles
 29.55 Fabrication de machines pour les industries du papier/carton
 3243 *Fabrication de machines pour les industries chimiques/parachimiques (travail du caoutchouc, etc.)*
 29.56 Fabrication de machines diverses d'usage spécifique
- 29.7 Fabrication d'appareils d'usage domestique**
 29.71 Fabrication d'appareils électroménagers
 29.72 Fabrication d'appareils ménagers non électriques
- 319 Ateliers mécaniques**
- 320 Construction de machines lourdes**
- A.2.) ÉLECTRO-MÉCANIQUE :**
- 33 Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie**
 33.1 Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie
 33.2 Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle
 33.3 Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels
 33.4 Fabrication de matériels optique et photographique
 33.5 Horlogerie
- 3434 Fabrication d'outils électro-mécaniques**
- 3459 Fabrication d'accessoires ou d'équipements mécaniques / électro-mécaniques d'entretien**
- 5271 Construction électro-mécanique en général**

A.3.) ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE :

- 330 *Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement automatique de l'information*
- 339 *Construction de réacteurs nucléaires, générateurs, turbines et moteurs*
- 341 *Fabrication de fils et câbles électriques*
- 342 *Fabrication de matériel électrique d'équipement*
- 343 *Fabrication de matériel électrique d'utilisation (batteries, accumulateurs, etc.)*
- 344 *Fabrication de matériel de télécommunication, de compteurs, d'appareils de mesure et de matériel électro-médical*
- 345 *Construction d'appareils électroniques radio, télévision, électro-acoustique ainsi que de disques et bandes magnétiques enregistrés*
- 346 *Fabrication d'appareils pour usage domestique*
- 348 *Fabrication de lampes et de matériel d'éclairage*
- 349 *Fabrication d'équipements et de composants électriques/électroniques divers*

III) INDUSTRIE CHIMIQUE ET PARACHIMIQUE :

24 A) INDUSTRIE CHIMIQUE :

- 24/I Activités chimiques liées aux secteurs retenus sub I) & II)**
 - 24/I/a Usinage de pièces plastiques
 - 24/I/b Moulage par injection
 - 24/I/c Traitement et transformation chimique des surfaces
 - 24/I/d Traitements thermiques & thermo-chimiques
 - 24/I/e Formage et Thermoformage
 - 24/I/f Fabrication de revêtements vinyliques
 - 24/I/g Fabrication de produits pour isolation
 - 24/I/h Fabrication de produits d'insonorisation pour l'industrie automobile
 - 24/I/i Production de pièces techniques liées aux véhicules automobiles
 - 24/I/j Fabrication de fibres artificielles et synthétiques
 - 24/I/k Recyclage de matières plastiques
- 293 Fabrication de produits chimiques divers liés aux secteurs retenus sub I) et II)**
 - 2937 *Production de préparations pour le décapage de métaux et d'autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux*
 - 2938 *Production de préparations dites "Accélérateurs de vulcanisation"*
 - 2946 *Production de composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique*
 - 2949 *Production de liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie*
 - 293x *Fabrication d'autres produits chimiques non-dénommés*

25 B) INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC & DES PLASTIQUES :

- 25.1 Industrie du Caoutchouc**
 - 25.11 Fabrication de pneumatiques
 - 25.12 Rechapage de pneumatiques
 - 25.13 Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc (bandes, fils, joints, profilés, tubes, tuyaux, etc.)
- 25.2 Transformation des matières plastiques**
 - 25.21 Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
 - 25.22 Fabrication d'éléments d'emballage en matières plastiques

- 25.23 Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction (articles d'équipement)
- 25.24 Fabrication d'autres ouvrages en matières plastiques (plastiques industriels)

IV) FABRICATION DE PRODUITS MINÉRAUX NON-MÉTALLIQUES :

- 26.1 Industrie du verre :**
 - 26.11/12 Fabrication, transformation et façonnage du verre
- 26.2 Fabrication de produits céramiques**
 - 26.23 Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
 - 26.24 Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
 - 26.25 Fabrication d'autres produits céramiques
- 26.3 Fabrication de carreaux en céramique**
- 26.4 Fabrication de tuiles et briques en terre cuite**
- 26.5 Fabrication de ciment, de chaux et de plâtre**
- 26.6 Fabrication d'ouvrages en béton ou en plâtre**
 - 26.x Fabrication d'autres produits ou matériaux de construction non-dénommés
- 26.7 Travail de la pierre**
- 26.8 Fabrication de produits minéraux divers**
 - 26.81/82 Fabrication de produits abrasifs et d'autres produits minéraux non-métalliques n.c.a.

V) ACTIVITÉS ET SERVICES CONNEXES :

- 51 Commerces de gros et Intermédiaires du commerce**
 - 51.1 Intermédiaires du commerce de gros**
 - 51.12 Intermédiaires du commerce en métaux, minéraux et produits chimiques
 - 51.13 Intermédiaires du commerce en matériaux de construction
 - 51.14 Intermédiaires du commerce en machines et équipements industriels
 - 51.18 Autres intermédiaires du commerce liés aux secteurs dénommés sub I-IV)
 - 51.5/6 Commerce de gros de produits intermédiaires et d'équipements industriels**
 - 51.52 Commerce de gros de minerais et métaux
 - 51.53 Commerce de gros de matériaux de construction
 - 51.54 Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage
 - 51.55 Commerce de gros de produits chimiques
 - 51.56 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
 - 51.6 Commerce de gros d'équipements industriels (machines-outils, équipements pour la construction, machines de bureau et matériel informatique, divers...)
 - 87/I Services techniques et d'ingénierie**
 - 87/I/a Maintenance d'équipements électriques, électroniques, mécaniques, électro-mécaniques, autres...
 - 87/I/b Réparation et Entretien
 - 87/I/c Engineering industriel (ingénierie chimique, électrique, électro-technique, mécanique, électro-mécanique, optique, de procédés, etc.)
 - 87/I/d Montages métalliques et autres
 - 87/II Travaux d'installation**
 - 87/II/a Travaux d'installations électriques & techniques
 - 87/II/b Plomberie, chauffages et climatisations
 - 87/II/c Autres travaux d'installation (jointements métalliques, tuyauteries industrielles, installations générales, etc.)
 - 87/II/d Travaux d'isolation
- 37 Récupération**
 - 37.10/20 Récupération de matières métalliques et non-métalliques
- 94 Recherche et Développement**
 - 94/I Apport de nouvelles technologies

Données macroéconomiques de l'économie luxembourgeoise

La Chambre de Commerce publie dans la présente rubrique les principaux chiffres macro-économiques de l'économie grand-ducale. Il s'agit des données les plus récentes, disponibles auprès du STATEC, de l'IGSS et de l'ADEM. Toutes les informations concernant le produit intérieur brut sont exprimées à prix courants.

La différence entre la version nationale et la version SEC (Système européen des comptes écono-

miques intégrés) résulte de la prise en compte par les statisticiens luxembourgeois des particularités du système bancaire luxembourgeois.

En effet, la version communautaire ne tient pas compte de la production imputée des services bancaires (\equiv la marge d'intérêt) et les considère comme activité intermédiaire. Du fait de l'importance des activités de notre place financière internationale, la version nationale du PIB, développée par le STATEC, considère les opérations bancaires comme des exportations. Résultat: le PIB dans la version luxembourgeoise est plus élevé que dans la version SEC à hauteur de ces services bancaires imputés exportés.

Population totale (au 1er janvier 1996)	413.000
Densité par km2	159
<hr/>	
Emploi intérieur total (au 31 septembre 1995)	216.409
dont: résidents	159.055
frontaliers	57.354
dont: français	29.552 (51,5 %)
belges	17.406 (30,3 %)
allemands	10.396 (18,1 %)
Emploi salarié	199.026
Part des étrangers dans la population active	53 %
Emploi national (=Emploi intérieur - frontaliers nets)	167.355
Demandes d'emploi non satisfaites (au 31 mars 1996)	5.662
Taux de chômage (au 31 mars 1996)	3,28 %
Taux de chômage (moyenne annuelle 1995)	3,0 %
<hr/>	
PIB au prix du marché	version nationale 569,5 mia de LUF
	version SEC 513,1 mia de LUF
Taux de croissance du PIB en 1995	version nationale + 3,8 %
	version SEC + 3,7 %
Estimation pour 1996	+ 2,8 %
Estimation pour 1997	+ 2,9 %
PIB par habitant (1995)	version nationale 1.378.935 LUF
PIB par habitant (1995)	version SEC 1.242.373 LUF
PIB par personne active (1995)	version nationale 2.631.701 LUF
PIB par personne active (1995)	version SEC 2.370.973 LUF
<hr/>	
Part des branches dans la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix du marché en 1995:	
Agriculture	1,0 %
Energie et eau	1,5 %
Bâtiment	6,8 %
Industries	15,0 %
dont industrie sidérurgique	3,2 %
Services marchands	64,2 %
Services non marchands	11,5 %
<hr/>	
Balance commerciale (1994)	-56,3 mia de LUF
Balance des services et des revenus (1994)	130,2 mia de LUF
Balance des paiements courants (1994)	64,0 mia de LUF
Balance commerciale intra-UE (1995)	-59,2 mia de LUF
<hr/>	
Finances publiques 1995 (critères de convergences):	
Dette publique nette	31,5 mia de LUF
en % du PIB (version SEC)	6,45 %
Déficit public (estimation), capacité de financement	1.981 mio de LUF
en % du PIB (version SEC)	0,38 %
Inflation (moyenne annuelle 1995)	1,9 %
Taux d'inflation au 1er avril 1996	1,52 %

Standortstudie für Saar-Lor-Lux-Region

Ende April stellte die FJD (Fédération des jeunes dirigeants d'entreprise) eine Vergleichsstudie über die Wettbewerbsfähigkeit des Standorts Luxemburg in der Großregion Saar-Lor-Lux vor.

Diese Studie erstellte die FJD im Teamwork mit dem Kreis Junger Unternehmer in Trier, dem "Centre des Jeunes Dirigeants de Nancy et de Metz" sowie der "Initiative du développement économique du Luxembourg" mit Sitz in Arlon.

Das Ziel dieser europäischen Arbeitsgruppe war es, die Standorte der Großregion zu vergleichen, um die Vorteile und Nachteile für Unternehmensgründungen bezüglich der Rentabilität und des Geschäftsklimas im allgemeinen festzustellen.

Besonders zwei vordefinierte Unternehmenstypen wurden betrachtet: ein großer Industriebetrieb einerseits, der von allen verfügbaren Hilfen profitiert, und ein industrieller Klein- bzw. Mittelbetrieb andererseits, der nicht alle Beihilfen erhält oder erhalten kann.

Die Wahl des zukünftigen Standorts sollte das Ergebnis des von den nationalen Gesetzgebungen geschaffenen wirtschaftlichen und finanziellen Umfelds sowie der persönlichen Präferenzen des Unternehmers sein.

Die Vorzüge des Großherzogtums sind steuerliche Vergünstigungen für rentable Unternehmen, welche regelmäßig reinvestieren, und ein attraktives Klima für Klein- und Mittelbetriebe, die besondere Hilfen erhalten können.

Die Nachteile sind die Kommodo-Inkommodo Prozedur, welche überhöhte Kosten, Unsicherheiten und vor allem extrem lange Verzögerungen mit bis zu 28 Monaten nach sich zieht, sowie das Nichtvorhandensein einer Deponie für industrielle Abfälle.

Die belgische Provinz zeichnet sich aus durch die Möglichkeit, über einen einzigen Gesprächspartner ein attraktives Paket von Beihilfen zu schnüren und den Gang durch die Behörden zu vereinfachen; negativ fallen jedoch die Sozialabgaben auf.

Lothringen bietet ein gutes Klima für personal intensive industrielle Großbetriebe, jedoch seien die Kapitalbesteuerung und die Sozialabgaben die höchsten der Region.

Im Trierer Raum benötigt ein Unternehmen das geringste Mindesteigenkapital, was die Rentabilität des investierten Kapitals erhöht.

Die Selbstfinanzierung wird allerdings sehr kostspielig angesichts eines besonders hohen Steuersatzes.

L'Annuaire statistique Saar-Lor-Lux-Trèves / Palatinat occidental-Wallonie 1996 vient de paraître



Lors de la réunion des directeurs des offices statistiques de la Grande Région, qui a eu lieu à l'occasion du 50ième anniversaire de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de Lorraine, le 3 mai 1996 à Nancy, la nouvelle édition de l'Annuaire statistique de la Grande Région a été présentée.

Le portrait d'une Euro-région

Sur les 116 pages de cet ouvrage bilingue le lecteur trouvera les données qui lui permettront de comparer l'économie, la situation démographique et sociale, l'état de l'environnement etc. des cinq régions, et de situer la Grande Région dans l'Union européenne.

Pour faciliter la consultation et la recherche, les 8 chapitres sont structurés en quatre parties: commentaire, bibliographie, définitions et tableaux statistiques. Une vingtaine de cartes et graphiques mettent en évidence les faits saillants.

Un nouveau membre

La troisième édition, après celles de 1992 et de 1994, s'est enrichie de nouvelles données concernant le système productif, en particulier sur le coût comparé de la main d'œuvre, mais la principale innovation réside dans l'ajout des statistiques concernant la région Wallonne de la Belgique.

Le "Service des Etudes et de la Statistique" de la région Wallonne s'est en effet associé aux partenaires institutionnels de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental-Wallonie pour la réalisation de cet annuaire.

L'annuaire statistique de la Grande Région est disponible au STATEC, 6, bd Royal à Luxembourg, tél.: 478-4268, fax: 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 360,-LUF.

ARBED:

Bénéfice net de 6,6 milliards LUF en 1995

Dans un environnement conjoncturel contrasté, le groupe ARBED a participé en 1995 activement aux efforts de restructuration de la sidérurgie européenne, tout en tirant profit de sa stratégie de développement mise en œuvre pendant les exercices précédents.

Le groupe a notamment bénéficié du renforcement du secteur des produits plats par la première consolidation des résultats de STAHLwerke BREMEN. Les résultats de l'année sous revue sont donc en progression sensible par rapport à 1994.

	1995	1994	Ecart
Nombre de sociétés consolidées	241	240	+1
Effectif	46.012	42.981	+3.031
Chiffre d'affaires (en mio LUF)	257.105	205.694	+51.411
Résultat brut d'exploitation	30.707	17.761	+12.946
Résultat net dont part groupe	6.615 366	3.660 +6.201	414 +3.294
Cash flow	22.681	10.743	+11.938
Investissements corporels	13.298	13.885	-587

Malgré une légère baisse des ventes du secteur produits longs, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 25%.

A relever, d'une part, l'effet très positif de la première consolidation de STAHLwerke BREMEN sur le secteur des produits plats, et, d'autre part, la forte augmentation de l'acier inoxydable. Les autres secteurs ont connu un chiffre d'affaires en progrès, à périmètre constant.

Le groupe a généré un résultat brut d'exploitation, avant amortissements, de LUF 30.707 millions, en progression de 12.946 millions (+73%) par rapport à 1994.

Le secteur des produits plats a vu sa contribution augmenter de 9.788 millions pour totaliser 16.262 millions à la fin de 1995.

Les produits longs, pour leur part, ont vu réduire leur contribution à 2.750 millions, contre 3.463 millions l'année précédente. Cette performance moins satisfaisante est à rapprocher du contexte difficile dans lequel le secteur a évolué en 1995.

Quant au secteur acier inoxydable, la progression à 6.171 millions en 1995, contre 3.457 millions en 1994, a été induite par la hausse des livraisons, l'évo-



lution favorable des prix de vente et par l'amélioration du mix.

Le secteur commercial a également amélioré sa performance, celle-ci passant de 1.255 millions en 1994 à 1.702 millions en 1995.

Le résultat d'exploitation s'inscrit à 17,8 milliards en 1995 contre 7,7 en 1994, le total des amortissements ayant été porté à 12,9 milliards.

Le résultat net de l'exercice est de 6,6 milliards, et le cash flow s'élève à 22,7 milliards contre 10,7 milliards en 1994.

L'ARBED soumettra à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 1996 la proposition de paiement d'un dividende brut de LUF 70 par action.

CETREL:

10 ans au service de la communauté bancaire

En 1996, CETREL fête son 10e anniversaire au service de la communauté bancaire dans le domaine des paiements électroniques. Cette structure coopérative a été fondée en décembre 1985 par la volonté de huit banques de la place et de l'Administration des P&T.

Elle répond à la nécessité d'un centre commun indépendant et neutre, spécialisé dans la gestion de systèmes de paiement par carte.

Au cours de l'exercice 1995, le nombre de transactions a dépassé les 25.000.000, avec un volume financier de 233 milliards de LUF. Le nombre de cartes en circulation était en 1995 de 357.000 et le nombre de transactions effectuées par cartes au Luxembourg dépassait les 16.500.000.

Lors de l'assemblée annuelle, Monsieur Fernand Simon a été remplacé à la présidence du Conseil d'administration par Monsieur Henri Germeaux.

Leasing

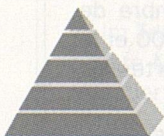
Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

Visite du Premier Ministre auprès de Guardian Automotive S.A.



Le Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, accompagné du Ministre des Classes Moyennes, Monsieur Fernand Boden, a rendu visite le 25 avril 1996 à l'usine de verre automobile Guardian Automotive-E S.A. à Grevenmacher-Potaschberg.

Les ministres ont été accueillis par Monsieur Ferd Kohn, Président-Directeur Général de Luxguard, Monsieur Jean Ries, Secrétaire général de Guardian Europe S.A. et Monsieur Robert Martin, directeur de l'usine.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Kohn a souligné l'importance de la visite auprès des entreprises de l'est du pays, posant ainsi un signal fort dans le cadre de la dynamique d'industrialisation de la périphérie économique de Luxembourg.

A la fin de 1996, Guardian aura investi près de 15 milliards de LUF au Grand-Duché de Luxembourg, sur une période de 15 ans. Cette activité d'investissement aura créé plus de 1.200 emplois.

La société dispose de 6 établissements au Luxembourg dont un pour la coordination (Guardian Europe à Dudelange), deux pour la production et la transformation de verre plat (Luxguard I à Bascharage et Luxguard II à Dudelange), un pour la fabrication de verre automobile (Guardian Automotive-E à Grevenmacher), une société d'engineering et de Recherche & Développement (CRVC à Dudelange) et une entreprise de transport (LIFT à Bascharage).

Lors de la visite de l'usine, Monsieur Juncker et Monsieur Boden ont pu se rendre compte de la technicité de la fabrication du verre automobile. La capacité de production de Guardian Automotive-E S.A. s'élève à 600.000 sets de vitres pour voitures par an, composés d'un pare-brise, d'une lunette arrière et de vitres latérales. Sur le plan mondial, Guardian a quatre projets de construction de nouvelles usines en cours: en Arabie Saoudite, en Saxe-Anhalt (Allemagne), en Thaïlande et dans l'Etat américain d'Iowa.

Luxair et Cargolux:

Un Cargo-center pour le 3^e millénaire

En matière de fret aérien, l'Aéroport de Luxembourg occupe la septième place parmi les aéroports européens. En 1995, 300.000 tonnes de fret y ont été traitées et les prévisions de croissance pour les années à venir sont de l'ordre de 5% à 8% par an. Pour répondre à cette croissance, Luxair a investi plus de 3 milliards de LUF dans le nouveau Cargo-center situé dans le secteur nord-est de l'Aéroport de Luxembourg.



Construit sur un site de 280.000 m², le centre dispose d'une superficie totale de 55.000 m², dont 35.000 m² de surface d'entreposage, 10.000 m² de locaux spéciaux et d'installations techniques ainsi que de 10.000 m² de bureaux. Le nouveau Cargo-center a une capacité annuelle de 500.000 tonnes de fret aérien et compte parmi les plus modernes en Europe. Quatre Boeing 747 peuvent être chargés et déchargés simultanément. Le transbordement de la cargaison d'un gros-porteur prend tout au plus 90 minutes. Lors de la conférence de presse, Roger Sietzen, Administrateur-Directeur Général de Luxair précisait: "Ce qui compte dans notre secteur, ce sont la rapidité du transbordement de la cargaison et les prestations supplémentaires offertes aux transitaires et aux compagnies aériennes. De ce point de vue, nous sommes bien préparés pour l'avenir."

Le Cargo-center dispose de 64 quais de chargement et de déchargement pour camions. En outre, il est équipé de zones pour l'entreposage à froid, l'entreposage d'animaux, de produits précieux et de produits dangereux ainsi que d'une chambre de décompression destinée à la détection d'explosifs dans les cargaisons.

Le fonctionnement du nouveau Cargo-center est assuré par un équipement informatique de pointe.

Cargolux effectue des vols réguliers de transport de marchandises entre Luxembourg et 30 destinations aux Etats-Unis, au Mexique, en Amérique du Sud, en Afrique, au Proche et au Moyen Orient, en Asie et dans la région du Pacifique. A cette fin, elle exploite trois gros-porteurs Boeing 747-400F et quatre gros-porteurs 747-200. La livraison d'un Boeing 747-400F supplémentaire est prévue pour septembre 1998.

Cargolux est représentée dans le monde entier par 62 bureaux dans 42 pays.

L'Europe à portée d'aile:

Luxaviation se dote d'un jet Cessna Citation II

Luxembourg peut désormais se vanter de disposer d'un service de transport aérien à la demande performant et de dimension internationale. La société Luxaviation, pionnière dans ce domaine au Grand-Duché, vient d'ajouter à sa flotte un jet Cessna Citation II. Destiné au transport d'hommes d'affaires ainsi qu'aux organismes gouvernementaux, il peut accueillir jusqu'à 8 passagers et les transporte à plus de 700 km/h sur des trajets dépassant les 2.500 km, et ce dans le confort le plus absolu.

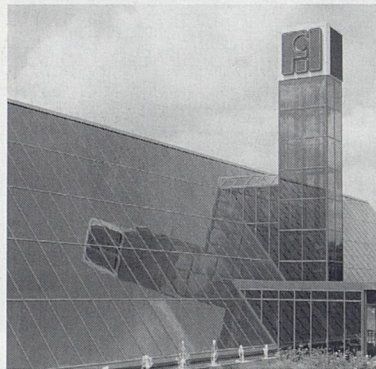
De par sa configuration, ce bi-réacteur est par ailleurs capable d'atterrir et de décoller sur des pistes courtes, ce qui lui permet de desservir des aéroports accessibles aux bi-moteurs légers partout en Europe et donc d'offrir un choix de destinations particulièrement vaste.

L'équipage comprend un pilote et un co-pilote possédant les qualifications les plus exigeantes.

Luxaviation peut être contacté au tél.: 42 52 52 - 1.

Réaménagement du Parc des Expositions de Luxembourg

Inauguré le mercredi, 24 avril 1996 en présence de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, des Travaux Publics et de l'Énergie, le réaménagement du nouveau Parc des Expositions de Luxembourg a été réalisé en deux étapes.



La construction du Centre administratif et de Conférences à l'entrée Nord au printemps 1991 a été le premier

pas vers une augmentation du volume du Parc ainsi que vers la requalification architecturale du complexe.

Les études qui ont suivi ces travaux ont eu pour but l'extension de la surface d'expositions, la modernisation des halls, l'aménagement de l'entrée Sud ainsi que le réaménagement des alentours et du parking

SOLS

À INSTALLER,
À RENOVER,
À RÉPARER

Contactez

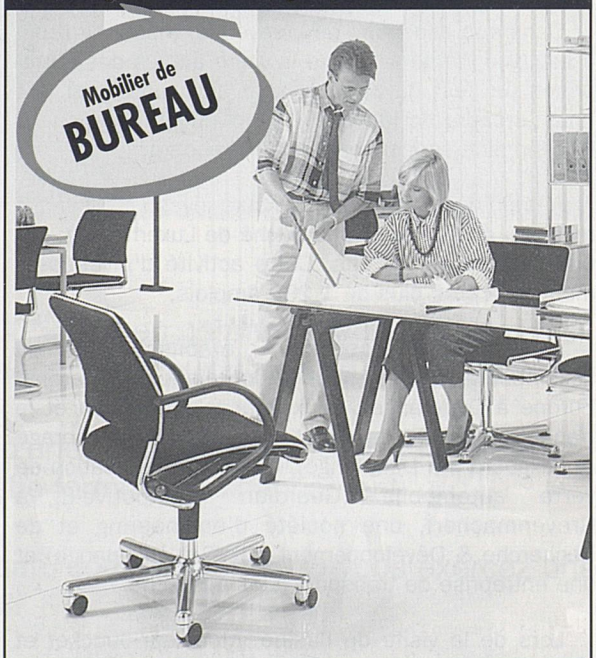
EPINERT®
Luxembourg S.à.r.l.

Conception et installation des sols industriels à base de résines

Réalisation des revêtements époxy au Luxair Cargo Center

6, Domaine des Ormilles
L-8088 BERTRANGE
Tél. 352 31 90 55
Fax 352 31 14 71

Esthétique et confort pour les moments forts



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

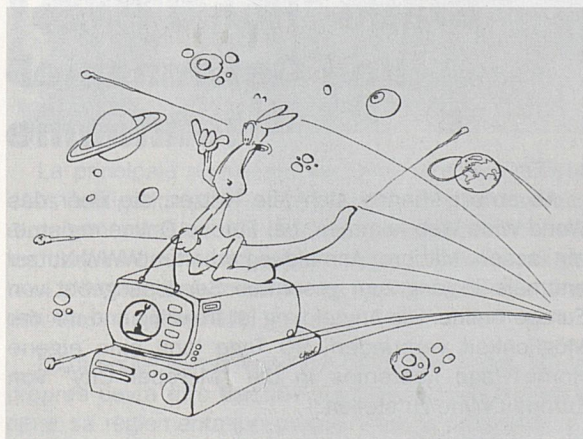
78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Nord. L'un des aspects les plus importants était l'adaptation de l'ensemble des halls aux normes de sécurité en vigueur. L'intégration des cours de service et des couloirs de circulation dans le complexe existant a permis d'augmenter la surface utilisable à 42.000 m².

De par sa surface, le Parc des Expositions de Luxembourg devient ainsi le plus grand parc dans un rayon de 150 km. L'investissement global effectué s'élève à plus d'un milliard de LUF hors TVA. Dans son discours, Monsieur Fernand Pesch, président du Conseil d'administration de la Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg, a insisté sur le fait que dans le passé, le propriétaire et l'exploitant du complexe des Foires était une même entité, à savoir la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. Dorénavant, la Société des Foires a pour objet exclusif d'exploiter le centre d'expositions et de conférences.

A cet effet, elle a cédé progressivement la propriété de ses bâtiments à une société nouvellement créée, la Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A., dont l'actionariat se compose de l'Etat luxembourgeois, du Fonds du Kirchberg, de différentes banques, de la Société des Foires Internationales, de la Ville de Luxembourg et de l'Arbed.

GHN, une succursale sur Internet:



We net, you get

Arrivé récemment au Luxembourg, le réseau Internet se développe de façon exponentielle. Chacun le sait, les opportunités qui découlent de l'utilisation du réseau sont colossales. Toutefois, l'exploitation du vecteur paraît à première vue complexe et coûteuse aux gérants de PME n'ayant ni une disponibilité, ni des budgets élastiques. Il fallait donc bien que quelques "mordus" s'en mêlent.

Robert Neuen, Patrick Hansen et Raphaël Guilbert ont donc bien le plaisir d'annoncer la naissance de GHN Consulting et vous offrent leur assistance en matière d'installation et de gestion de votre succursale sur le réseau.

Succursale à juste titre, puisque c'est au travers de pages-écrans et sans autre outil que votre fax, que vous pourrez informer, louer ou vendre vos produits sur le réseau. L'originalité de la démarche de GHN est d'utiliser la structure mondiale d'Internet pour créer de façon locale un "Luxembourg Virtuel" rassemblant sur un immense site toutes les sociétés luxembourgeoises qui le souhaitent.

Le plaisir pour l'utilisateur luxembourgeois est d'évoluer dans une structure ordonnée, conviviale et surtout 100% luxembourgeoise. Autre particularité du service, GHN Consulting se charge de la gestion complète de votre succursale. Contactez donc GHN Consulting au tél. 33.75.90, pour que vos produits surfent eux aussi sur le WEB.

Journée boursière 1996

Le mandat de Monsieur Edmond ISRAEL, président du conseil d'administration de la Bourse de 1989 à 1996, est venu à échéance lors de l'assemblée annuelle du 24 avril 1996. Le conseil d'administration a élu son nouveau président en la personne de Monsieur Rémy KREMER. Le 24 avril 1996 s'est encore déroulée au Cercle Municipal de la Ville de Luxembourg la traditionnelle Journée boursière à laquelle ont assisté plus de 600 personnalités du monde politique, économique et financier.

Au cours de cette manifestation, les différents orateurs ont rendu hommage appuyé à l'œuvre accomplie par Edmond ISRAEL, que le conseil d'administration a nommé président honoraire de la Bourse de Luxembourg.

Parmi les nombreuses mesures de modernisation des structures de fonctionnement de la Bourse de Luxembourg, il faut noter plus particulièrement la mise en place, le 2 janvier 1996, du système automatisé de marché "SAM" qui a permis à la Bourse de procéder à une première extension de la durée des séances boursières.

Depuis le 12 avril 1996, le marché fonctionne en effet de 10h30 à 13h00, pour reprendre l'après-midi de 14h15 à 15h00. Monsieur Edmond ISRAEL a également assumé la présidence de la Fédération des Bourses Européennes de 1993 à 1995 et a mis en exécution le projet Eurolist, dont la vocation est de favoriser la multicotation de grandes sociétés européennes.

Sur le plan de la cotation de valeurs mobilières à l'échelle transcontinentale, il faut relever que fin 1995 figuraient à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg près de 12.000 instruments financiers émanant de 2.800 émetteurs originaires de 70 pays différents.

Le bénéfice net de la Bourse pour l'année 1995 s'élève à 95,9 mio LUF et le dividende pour le même exercice a été maintenu au montant de LUF 3.200 brut par action.

ALFI:

Rapport des activités 1995

Le 24 avril 1996, l'Association luxembourgeoise des Fonds d'investissement a présenté à la presse son rapport d'activité pour l'année 1995. Selon le président de l'ALFI, Monsieur Jean-Michel Gelhay, la remontée des actifs nets des OPC a permis aux promoteurs et prestataires de services de retrouver le sourire. En régression constante depuis février 1994, les actifs nets s'élevaient à la fin du mois de février 1996 au record historique de 11.000 milliards de LUF.

Tout au long des douze derniers mois, l'ALFI a vu le nombre d'adhérents s'accroître de 16%; à l'heure actuelle, elle enregistre 496 OPC membres. En 1993, l'ALFI regroupait 29% de la totalité des fonds d'investissement luxembourgeois. Aujourd'hui, 37% des OPC domiciliés au Luxembourg sont affiliés auprès de l'Association. Les faits marquants et les travaux principaux entrepris au long de l'année passée ont été l'encouragement pour développer l'industrie des OPC et la promotion des activités de l'ALFI, la négociation avec les autorités pour améliorer la situation concurrentielle des OPC domiciliés au Luxembourg sur le plan fiscal et juridique, ainsi que la fonction comme organisme d'information, de recherche et de conseil pour les membres de l'Association.

Crédit Européen Luxembourg:

Augmentation des résultats en 1995

Le Crédit Européen a poursuivi en 1995 la croissance de ses activités tant sur le plan national qu'international, avec une somme du bilan de 227 milliards de LUF, ce qui représente une progression de 20,6% par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net augmente de 32,4% pour atteindre 928 millions de LUF.

Les fonds propres et passifs subordonnés passent de 6,7 à 7,0 milliards de LUF, soit une progression de 6,4%. L'année 1995, caractérisée par une baisse générale des taux d'intérêt à court et à long terme, a permis une activité importante de nouvelles émissions obligatoires à taux fixe, notamment pour les devises fortes, telles que le Deutsche Mark et le Florin, ainsi que sur les marchés représentant une demande importante de la clientèle des particuliers, tel que le Franc luxembourgeois.

Le Private Banking maintient son statut de fer de lance du Crédit Européen. Grâce à une allocation d'actifs judicieuse, dans un contexte économique et boursier favorable, les gestionnaires de patrimoine ont permis aux clients de bénéficier d'excellentes performances au niveau des dossiers gérés. Les performances des filiales du Crédit Européen ont également suivi une évolution favorable en 1995.

Bofferding:

Clausthaler: Alles was ein Bier braucht

Clausthaler ist unbestrittener Marktführer unter den alkoholfreien Bieren. Das von den Clausthaler Braumeistern entwickelte Brauverfahren gibt diesem Bier, nur aus Hopfen und Malz hergestellt und ohne Zusätze, seinen einzigartigen Biergeschmack.

Kernpunkt des Brauverfahrens: Die Würze enthält nur wenig vergärbare Zuckeranteile. Während einer kalten, kurzen Gärung wird ein Optimum an biertypischen Aromastoffen gebildet. Sodann wird die Hefe entfernt und die Gärung beendet. Schließlich entwickelt Clausthaler bei einer kühlen Lagerung von vier Wochen sein volles Aroma und hat dann alles was ein Bier braucht. Bofferding beteiligt sich an diesem Erfolg und bietet jetzt Clausthaler Extra Herb an, ein trockenes, hopfenbetontes Premium Bier Pilsner Brauart.

Es ist erhältlich im 24er Kasten in Mehrwegflaschen von 0,33 l, sowie im 6-Pack in Einwegflaschen von 0,33 l.

Das bekannte Clausthaler Classic, mit einem vollmundig, würzigen Geschmack bleibt auch weiterhin im Angebot.

Europe-Online:

Gratis-"Home Page" und Gewinnspiel- Teilnahme

Ab sofort können sich alle Nutzer, die über das World Wide Web kommen, bei Europe Online registrieren lassen. Mit ihrer Anmeldung erhalten WWW-Nutzer erstmals Zugang zum gesamten Serviceangebot von Europe Online. Die Anmeldung ist freiwillig und mit der Möglichkeit verbunden, 90 Tage lang eine eigene Home Page kostenlos in die "Member City" von Europe Online zu stellen.

Für Rückfragen:

Europe Online S.A.

Alexander Fink Tel.: 40114-6220

Tanja Rosenberg Tel.: 40114-6236

E-Mail: press@europeonline.com

ITOC:

Lancement sur Internet

ITOC (International Organizers, Translators and Consultants) célèbre le lancement de son site sur Internet. Proposant ses services dans près de 80 langues, ITOC fournit électroniquement des renseignements sur l'organisation de conférences au

Luxembourg et permet aux participants de s'inscrire par Internet à des manifestations. Les informations recueillies permettent de développer des bases de données utilisées pour informer les clients sur d'autres manifestations à venir.

Les personnes intéressées peuvent contacter ITOC au tél. 250 150 ou sur le World Wide Web sous <http://itoc.com>

Deloitte & Touche:

Présentation de la directive sur l'adéquation des fonds propres

Récemment, Deloitte & Touche Consulting, en collaboration avec Finance Trainer, ont présenté les impacts de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit.



La principale nouveauté de cette directive réside dans l'obligation pour ces établissements de disposer d'un montant minimum de fonds propres pour couvrir les risques de marché résultant des mouvements de taux d'intérêt, des cours de change ou des évolutions des titres de propriété.

La directive européenne sur l'adéquation des fonds propres devra être traduite par chaque Etat membre dans sa réglementation propre. Pour le Luxembourg, cette transcription devrait intervenir d'ici la fin de l'année. La mise en oeuvre de la directive va requérir, de la part des institutions financières visées, un travail important d'analyse des positions et d'extractions de données à partir des systèmes informatiques.

Espace Pub vertritt die Interessen der Werbevermarkter

Vor kurzem taten sich vier bedeutende luxemburgische Werbevermarktungs-Unternehmen in einer Föderation zusammen, um gemeinsam die Interessen der Branche zu vertreten.

Gründungsmitglieder von Espace Pub sind IPL, Orbite Régies, Vidéo.com und Publi-Lux. In den Verwaltungsrat wurden Claude Bintz (IPL), Patrick Ludovicy (Orbite Régies), Roland Kayser (Videocom) und René Feletig (Publi-Lux) gewählt.

Die Werbevermittler ("régies publicitaires") haben sich in Luxemburg als fachmännisches Bindemitglied zwischen Anzeigenkunden, Agenturen und Werbeträger (Zeitung, Radio, Fernsehen, Kino- und Plakatwerbung) seit Jahren fest etabliert. Dabei wird heute mehr denn je Wert auf eine kundengerechte Betreuung gelegt.



Casino Luxembourg:

Les nouvelles fiches sont arrivées

Le Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain a décidé d'innover en mettant davantage l'accent sur son rôle éducatif et pédagogique dans le domaine de l'art contemporain. Ainsi, le Casino Luxembourg a pris l'initiative d'éditer régulièrement des fiches artistiques qui accompagneront ses différentes expositions. Ces fiches jouent un rôle avant tout didactique et consultatif, fournissant des informations sur tel et tel artiste, telle et telle oeuvre, ainsi que sur tous les autres aspects liés au monde de l'art contemporain en général. Afin de faciliter la consultation des fiches, le Casino propose également un classeur avec intercalaires.

Désormais fiches et classeur sont disponibles à la caisse du Casino Luxembourg, l'abonnement annuel s'élève à LUF 350,- pour le classeur et les intercalaires et de LUF 350,- pour les fiches.

Cargolux:

Beste Frachtfluggesellschaft des Jahres

Cargolux Airlines International S.A. ist erneut von "Air Cargo News", eine der führenden britischen

Fachzeitschriften, als "Beste Frachtfluggesellschaft des Jahres" ausgezeichnet worden.

Die Auszeichnung wurde im Rahmen einer ausverkauften Veranstaltung am 20. April 1996 in London überreicht.

Nach den Jahren 1991/92 und 1994/95 wurde Cargolux zum drittenmal auf Grund des hervorragenden Services gegenüber den internationalen Spediteuren von den Air Cargo News Lesern gewählt.

Le Bureau Benelux des Marques fête ses 25 années d'existence

Le Bureau Benelux des Marques, établi à La Haye, vient de fêter ses 25 années d'existence. Le Bureau est la seule instance officielle dans le Benelux chargée de l'enregistrement des marques de produits et de services. Une procédure simple au coût modeste permet d'obtenir une protection uniforme des marques sur l'ensemble du territoire du Benelux. Cette protection ne porte pas seulement sur des vocables, des logos et des marques figuratives, mais aussi sur la forme, la couleur et le conditionnement.

25.000 demandes de protection ont été introduites en 1995, la plupart d'entre elles par les grandes entreprises. Les PME ayant moins tendance à faire enregistrer des marques, le Bureau Benelux s'est mis comme but de les informer plus particulièrement sur la nécessité d'une protection des marques.

Pour toutes informations, les personnes intéressées sont priées de s'adresser au Bureau Benelux des Marques, Bordewijklaan 15, NL-2591 XR La Haye, Pays-Bas, tél.: (070) 349 11 11, fax: (070) 382 09 07.

Luxembourg Ni Vu Ni Connu

Le nouveau guide Ni Vu Ni Connu, édité pour la deuxième année consécutive, nous offre dans sa dernière édition une palette d'adresses dans les principaux domaines: la bonne chair, les endroits où il fait bon prendre un verre entre amis, les meilleurs hôtels, le shopping... sans oublier la culture. Cette année, le guide a été divisé en trois zones représentatives, Luxembourg-Ville, le Sud et le Nord.

D'une manière générale, des détails pratiques tels que les heures d'ouverture, les jours de fermeture, les cartes de crédits sont signalés auprès de chaque adresse.

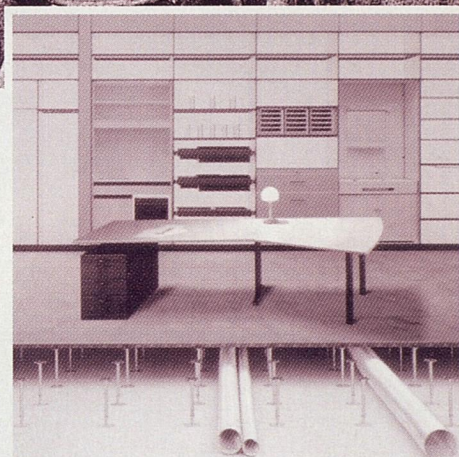


La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises
- Formation professionnelle

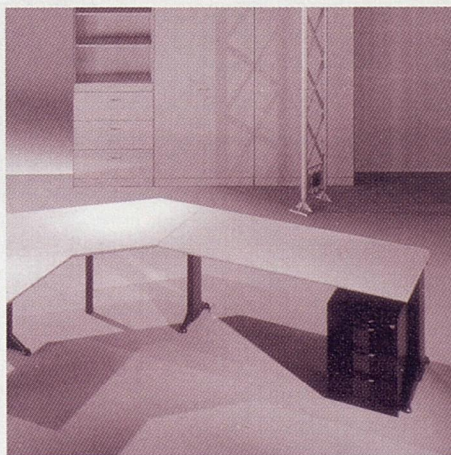
Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

BEI UNS HÄNGEN DIE KABEL UND ROHRE NICHT IRGENDWO IM RAUM

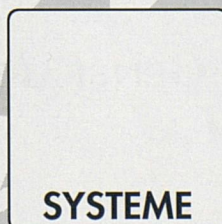


Fragen sie jetzt nach
unseren Jubiläumsangeboten

G O L D B A C H - B O D E N S Y S T E M E



G O L D B A C H - B Ü R O S Y S T E M E



Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

50, AVENUE J.F. KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: 42 42-1